



République et Canton de Neuchâtel

# 2005 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
à l'appui de sa gestion



# Table des matières

## 2005 *en bref*

### **Impressum • Mars 2006**

*Conception typographique*  
*Impression et reliure*  
Imprimerie Baillod SA  
2017 Boudry

*Illustrations*  
Nicolas Pug

**3**

### **Introduction**

**3**

### **Conseil d'Etat**

Composition du gouvernement

**4**

### **Département de la justice, de la sécurité et des finances**

Justice  
Sécurité  
Finances et impôts  
Affaires générales  
Caisse de pensions de l'Etat

**11**

### **Département de la santé et des affaires sociales**

Division de la santé  
Division des affaires sociales

**16**

### **Département de la gestion du territoire**

Généralités  
Office des transports  
Office du logement  
Service des ponts et chaussées  
Service de la protection de l'environnement  
Service de l'énergie  
Service de l'aménagement du territoire  
Service du cadastre et de la géomatique  
Service des forêts  
Office de la conservation de la nature  
Service de la faune  
Service des bâtiments  
Service de la gérance des immeubles  
Service des automobiles et de la navigation  
Service du registre foncier  
Conclusions

**22**

### **Département de l'économie**

Introduction  
Secteur économie  
Secteur tourisme  
Secteur emploi  
Secteur agriculture et consommation  
Secteur migrations

**28**

### **Département de l'éducation, de la culture et des sports**

Secrétariat général  
Enseignement et formation  
Sport  
Culture



# 1. Introduction

2005, l'année de tous les changements! Changement de législature, changement de majorité au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, changement de régime financier avec les freins aux dépenses et à l'endettement, changement volontariste de gestion issu de la brusque détérioration de la situation financière de l'Etat et d'une majorité de communes.

Rigueur, appel à l'effort de toutes et de tous, des plus démunis aux plus favorisés, renoncements et remises en cause ont permis de juguler l'ampleur du désastre financier en 2005, d'adopter un programme et un plan financier de législature, ainsi qu'un budget 2006.

Ce premier résultat permet au gouvernement de se consacrer aux réformes en profondeur

de l'Etat, nécessaires à l'assainissement pérenne des finances des collectivités publiques.

Seule la poursuite de cet effort permettra de redonner force à l'Etat, qui pourra alors garantir la justice et l'équité républicaine à chaque citoyenne et citoyen neuchâtelois et investir pour construire un avenir fiable et prospère.

Neuchâtel, le 8 mars 2006

Au nom du Conseil d'Etat :

|              |               |
|--------------|---------------|
| Le président | Le chancelier |
| B. Soguel    | J.-M. Reber   |

## 2. Conseil d'Etat

### COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

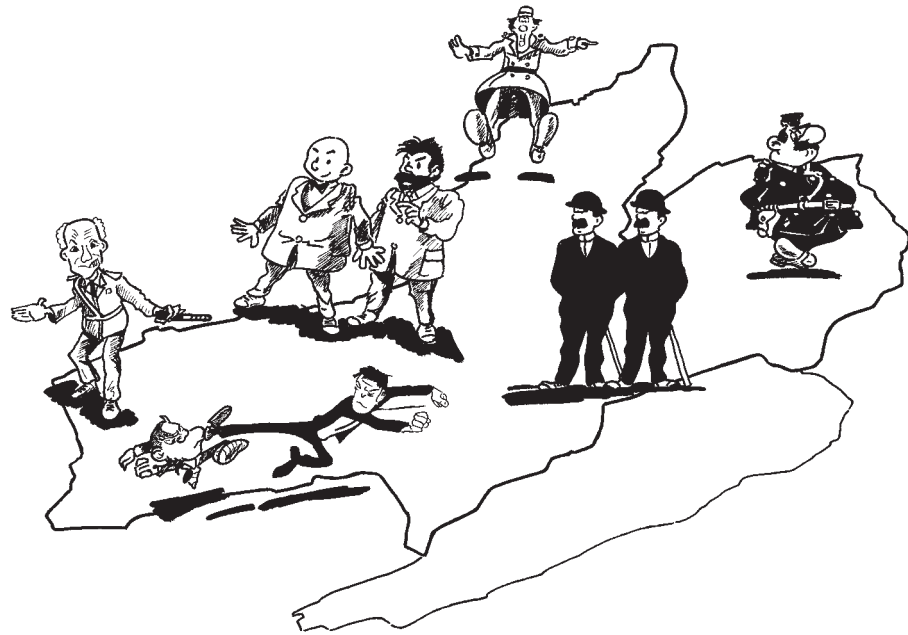
Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mai:

Mme Sylvie Perrinjaquet (présidente)  
M. Bernard Soguel (vice-président)  
M. Pierre Hirschy  
M. Thierry Béguin  
Mme Monika Dusong

Dès le 31 mai:

M. Bernard Soguel (président)  
Mme Sylvie Perrinjaquet (vice-présidente)  
M. Fernand Cuhe  
M. Roland Debély  
M. Jean Studer

### 3. Département de la justice, de la sécurité et des finances



*Un canton et bientôt une police unique*

En sept mois, le nouveau Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) a dû relever plusieurs défis de taille. Le premier, c'est le mariage réussi de la sécurité et de la justice avec les finances et les affaires générales en un ensemble cohérent, puisque le DJSF concentre tous les actes d'Etat et les services centraux qui permettent à l'administration de fonctionner. Un deuxième défi a été la préparation du premier budget de l'histoire neuchâteloise répondant au frein à l'endettement plébiscité par le peuple au printemps 2005.

Par ailleurs, sur le front des réformes, il a poursuivi le projet Marguerite qui touche le secteur de la justice, relancé les réflexions sur la réorganisation du domaine pénitentiaire, initié le projet de police unique, initié une refonte de notre système fiscal, jeté les bases d'une caisse de pensions unique pour l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises. Enfin, il a démarré les travaux préparatoires à la réforme de l'Etat annoncée dans le programme de législature 2006-2009 du Conseil d'Etat, réforme qui mettra fortement les services centraux à contribution durant les trois prochaines années.

Toutes ces opérations ont été menées avec succès, grâce à l'engagement des collaboratrices, des collaborateurs et des cadres du département. Qu'ils en soient

remerciés chaleureusement! Leur connaissance du terrain, leur sens des responsabilités et leur participation active seront, à n'en pas douter, des bases solides et des facteurs de réussite pour les projets qui attendent le département, ces trois prochaines années.

Le **secrétariat général** a connu d'importantes mutations avec l'arrivée d'un nouveau secrétaire général, d'une nouvelle secrétaire générale adjointe et d'un chargé de mission. Ses méthodes de travail et ses relations avec les services ont été redéfinies pour répondre aux besoins du nouveau département. Outre sa fonction centrale d'état-major, le secrétariat général suit, sur mandat du chef du DJSF, les projets de réformes lancés depuis le début de la législature, notamment dans les secteurs de la justice, de la police, de la sécurité, des contributions et de la caisse de pensions. Il appuie enfin le chef du département dans la coordination des réflexions et des travaux menés par les services centraux dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la mise en œuvre de la RPT, projet dont il assure la gestion d'ensemble pour l'administration cantonale.

L'**office d'organisation** a continué la mise en place et le suivi de la gestion des prestations (Gespa). Il a accompagné le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) dans la réalisation du catalogue des prestations de ses unités administratives.

L'office a poursuivi son appui logistique dans les domaines du logement de l'administration, de l'organisation et de la qualité.

Dans la ligne du programme de législature 2006-2009, l'**office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)** a reçu la mission de participer activement à la promotion de la famille et de l'égalité au sein de l'administration, suivant en cela les recommandations émises par la Commission consultative. Il sera appelé à proposer au Conseil d'Etat les mesures visant à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes et à favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

## JUSTICE

En marge de son activité ordinaire, l'activité du **service de la justice** s'inscrit une nouvelle fois cette année dans la suite du programme Marguerite et dans la participation à la réflexion et à la rédaction des textes législatifs concernant avant tout l'exercice de la justice. Le regroupement de l'état civil a connu une étape supplémentaire dans le haut du canton qui, avec la fusion des arrondissements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ne forme désormais plus qu'un arrondissement.

En 2005, le **service pénitentiaire** a vécu deux grands changements. En premier lieu, Monsieur Georges Lapraz, nommé à la tête du service en août 1999, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2004. Début mars 2005 a vu l'arrivée de Monsieur Benjamin Brägger, docteur en droit et spécialiste du domaine pénitentiaire, comme nouveau chef de service. Le deuxième grand changement pour le service a été, en mai 2005, son intégration dans le Département de la justice, de la sécurité et des finances remanié avec un secrétariat général pour lequel le secteur pénitentiaire était un domaine nouveau. Après les années 2003 et 2004 déjà très chargées, l'exercice 2005 enregistre à nouveau un nombre très important de journées de détention dans les trois établissements du canton. Nous y dénombrons plus de 46.000 journées de détention et la moyenne sur les 16 dernières années est de 37.800 journées, d'où une augmentation de près de 22 %.

Le nombre de journées d'exécution de longues peines hors canton dépasse en 2005 le seuil des 19.000 journées, la moyenne des 7 dernières années s'établissant à 15.000 journées. L'augmentation y relative est de près de 26 %. Il en est de même du travail d'intérêt général (TIG), avec plus de 19.000 heures effectuées en 2005, contre une moyenne de 13.700 heures calculée sur 7 ans, d'où une augmentation d'environ 38 %.

En ce qui concerne les établissements, si l'**EEP Bellevue** a connu un exercice 2005 normal, avec un taux d'occupation de plus de 95 %, la **prison préventive** enregistre un taux, tout secteur confondu, de plus de 84 % (taux élevé pour une prison préventive). L'**EEP La Ronde** a vu sa capacité d'accueil passer dans un premier temps de 16 à 20 places, puis à 23 places, et dans certaines configurations, l'établissement a même offert 28 places de détention. Son taux d'occupation a été supérieur à 98 %. Force est donc de constater que les années se suivent et se ressemblent au niveau du volume de travail à exécuter et à assumer. Cela fait la troisième année consécutive que les chiffres de la détention se situent à un niveau jamais atteint. En plus de ce qui est devenu quotidien, nous devons très probablement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, encore intégrer les nouvelles tâches et procédures découlant de la refonte du code pénal.

Au **service de probation**, les constats effectués l'année précédente en matière de prises en charge sont confirmés: le nombre de mandats a augmenté de manière significative et la complexité des problématiques rencontrées sur le terrain se sont accrues. Le service a décidé de limiter les suivis volontaires de clients arrivant en fin de mandat obligatoire pour mener à bien les mandats officiels qui lui sont confiés.

## SECURITE

En 2005, le volume de l'action menée par les services de la **police cantonale** s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que ses performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois très largement supérieure à la moyenne nationale puisque le taux de 38 % enregistré en 2004 a encore progressé pour s'élever à

44,5%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une large marge de progression, est très au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à moins de 20%. Ces résultats ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières années afin d'améliorer tant les outils de travail des policiers ainsi que de la volonté souvent exprimée de traiter toutes les infractions avec la même rigueur. Enfin, ce taux d'élucidation est constitutif d'une amélioration objective du sentiment de sécurité de la population. Néanmoins, la statistique de la criminalité met en évidence une augmentation préoccupante de délits graves tels les violences avec une progression de 16,5% des coups et blessures.

L'introduction des nouvelles normes relatives à l'ivresse au volant au 1<sup>er</sup> janvier 2005 a eu pour conséquence une augmentation très sensible des contrôles anti-ivresse, soit plus de 36'000 contre environ 4000 l'année précédente. L'action entreprise a montré que les conducteurs respectaient dans leur très large majorité les prescriptions relatives à la consommation d'alcool et que celles-ci avaient bien souvent induit des changements de comportement significatifs.

La statistique des accidents tend à prouver que ces nouvelles dispositions doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de réduire le nombre des victimes de la route tant du point de vue du nombre de blessés que celui des morts. Avec 7 personnes tuées sur les routes durant l'année 2005 contre 18 l'année précédente, cela représente le record négatif absolu de ces 35 dernières années. A titre de comparaison, 59 personnes avaient trouvé la mort sur les routes neuchâteloises en 1970.

En terme de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2005 a été marquée par plusieurs engagements des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risques lors des rencontres de Neuchâtel-Xamax à La Chaux-de-Fonds. A trois reprises des débordements ont nécessité le déploiement d'effectifs importants, avec l'interpellation de plusieurs supporters violents. Préoccupé par cet accroissement de la violence, le Conseil d'Etat entend entamer des discussions avec les différentes instances et autorités concernées en vue de réduire la violence dans le cadre de ces rencontres sportives.

Grâce à l'octroi de forces supplémentaires, l'organisation des services de permanence a passé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 à trois services quotidiens, entraînant la suppression, dans tout le canton, hormis le Val-de-Travers, des services de nuit d'une durée de 13 h 25 comptabilisés pour 8 h 15.

Tout au long de l'exercice 2005, la conduite du projet POLICE 2006 s'est poursuivie, se concrétisant par la collaboration expérimentale avec le corps de police de la Ville du Locle. En vue de l'extension de cette organisation aux Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, l'ensemble des collaborateurs des corps de police de ces deux localités, soit plus de 100 personnes ont suivi une semaine de formation théorique dans les locaux du centre de formation de Colombier.

La décision de la Ville de La Chaux-de-Fonds de demander l'intégration de son corps de police au sein de la police cantonale a donné une nouvelle dimension au projet de réforme des polices neuchâteloises. L'objectif de police unique adopté par le Conseil d'Etat dans son programme de législature constitue ainsi un défi majeur pour la police cantonale au cours des prochaines années et une occasion unique de redéfinir la sécurité publique du canton de Neuchâtel.

Pour le **service de la sécurité civile et militaire**, l'exercice écoulé a principalement été marqué par une suite de réorganisations, aussi bien à l'intérieur des services que vers l'extérieur, ainsi que par les mesures d'économies issues d'une volonté politique d'assainir les finances cantonales. Suite au départ de deux collaborateurs, l'entité «taxe d'exemption» a été intégrée à celle des «affaires militaires». Le service a procédé à la mise en place du programme de contrôle du personnel de la protection civile pour l'ensemble du canton. Enfin, à fin décembre, les actes définissant la propriété des partenaires du centre d'instruction et centre sportif de Couvet ont été signés.

La mise en place des organisations de protection civile a constitué un élément fort de l'année 2005. Elle a été menée avec la collaboration des comités-directeurs et des commissions de gestion des centres de secours, les organisations de protection civile étant placées sous la surveillance de ces organes politiques régionaux. Il en est allé de même avec la mise en application de l'arrêté

sur la répartition des coûts du renfort cantonal en cas de sinistre important.

L'extension des foyers de grippe aviaire en direction de l'Europe a amené le Conseil d'Etat à créer un état-major spécial pour étudier les mesures destinées à maîtriser une épidémie consécutive à la migration des oiseaux sauvages. Le bilan est positif: les nouvelles dispositions légales cantonales entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 répondent aux besoins de notre canton. Par ailleurs, la collaboration qui s'est instituée entre les services concernés a été exemplaire et la communication avec le Conseil d'Etat a été excellente.

Aux **établissements et installations militaires de Colombier**, les travaux de réorganisation de la base logistique de l'armée, au niveau fédéral, font planer de grandes incertitudes sur l'avenir du personnel. Il a fallu également organiser la mise en place du centre de subsistance de l'armée pour la troupe et régler les problèmes liés à l'adaptation des activités du cantinier de la place d'armes. Le transfert de l'entretien et de la maintenance des véhicules de la police cantonale a également été mené durant l'année écoulée. Le service a négocié l'utilisation de la place de tir des Pradières, en faveur de la formation d'application d'infanterie 3/6 basée à Colombier avec, pour corollaire, l'abandon d'autres places d'exercice sur le territoire cantonal.

## FINANCES ET IMPÔTS

Pour le **service financier**, les préparatifs pour l'élaboration du budget 2006 ont débuté avant les élections cantonales. Le budget 2006 était le premier à s'inscrire dans le cadre des mécanismes de maîtrise des finances adoptés par le Grand Conseil en février 2005. Selon la disposition transitoire régissant le frein à l'endettement, il ne pouvait présenter un excédent de charges de plus de 3 % des revenus, ni un degré d'autofinancement des investissements inférieur à 60 %. Afin de maîtriser ces contraintes, le Conseil d'Etat a attribué à chaque département une enveloppe calculée de manière à ce que le budget réponde aux limites du frein à l'endettement. Il a également maintenu le gel de l'effectif du personnel administratif et d'exploitation. Par ailleurs, il a chargé les départements

d'élaborer des propositions d'amélioration au niveau législatif ou réglementaire.

La première version du budget se situait loin de l'objectif. Les départements et le service financier ont par la suite proposé de nombreuses améliorations, et le Conseil d'Etat a renforcé le programme d'améliorations budgétaires par des mesures temporaires concernant les salaires, les subventions et une participation des fortunes importantes à l'effort budgétaire. Ce faisant, il a veillé à un partage équitable des efforts. Ce programme prévoyait une amélioration du résultat du budget de 71,7 millions de francs, dont 54,5 millions de francs relevant de la compétence du Grand Conseil.

Les versements de la BNS provenant de la vente d'or excédentaire ont également contribué à améliorer le budget. Notre canton a reçu 425,8 millions de francs entre mi-mai et mi-juillet 2005. Dans l'attente d'une décision du Grand Conseil, ce capital a été placé en fonction des échéances des emprunts à rembourser en 2005 et 2006. La proposition du Conseil d'Etat d'utiliser une partie de ce capital pour réduire l'excédent de charges du budget 2006 a suscité un vif débat politique. Le décret adopté par le Grand Conseil affecte plus de 90% de ce capital au désendettement – directement ou par la réduction de l'excédent de charges 2006 – et le solde aux réformes de structures de l'Etat et des communes. En décembre, le Grand Conseil a accepté avec quelques amendements le budget 2006 et les mesures législatives qui l'accompagnaient. L'excédent de charges arrêté par le Grand Conseil atteint 45 millions de francs, contre 44,5 millions de francs dans la version initiale du Conseil d'Etat.

Depuis 1997, le service financier procède chaque année à une enquête auprès des services afin d'évaluer le résultat probable des comptes. En 2005, cette enquête a été réalisée pour la première fois à deux reprises. La première évaluation, en juin, a laissé entrevoir un excédent de charges de 130 millions de francs. Au vu de ces perspectives, le Conseil d'Etat a pris, en août, un arrêté visant à freiner les engagements et les dépenses non indispensables, dans l'immédiat, à l'activité administrative et à l'accomplissement des tâches publiques. Les crédits pour les biens et services ont été bloqués à 90% du budget, sous réserve d'une dérogation du Conseil d'Etat. La gestion des



effectifs du personnel, les dépenses pour les subventions et les investissements ont été soumises à de sévères restrictions. L'application de ces dispositions a fortement sollicité l'administration et le Conseil d'Etat, mais elle a permis de réduire sensiblement l'excédent de charges apparu initialement.

En 2005, l'Etat a emprunté 140 millions de francs, dont 30,5 millions de francs pour rembourser des emprunts échus avant l'encaissement du capital de la BNS. Au deuxième semestre, 200 millions de francs d'emprunts ont été remboursés avec les versements de la BNS. La dette consolidée de l'Etat a ainsi diminué de 90,5 millions de francs, passant de 1805,5 à 1715 millions de francs.

A fin 2005, les contrats concernant l'assurance accidents LAA, l'assurance responsabilité civile et préjudices de fortune, l'assurance responsabilité civile pour les véhicules de service et les assurances choses mobilières sont arrivés à échéance. Le renouvellement de ces contrats a fait l'objet d'un appel d'offres selon les dispositions légales régissant les marchés publics. Au terme de la procédure, l'assurance accidents LAA et les assurances choses ont été confiées à de nouveaux assureurs, mais le volume total des primes est resté inchangé.

En septembre, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un rapport d'information sur un train de mesures visant à renforcer les modalités de taxation et de perception. Par arrêté du 21 décembre 2005, il a mis en vigueur l'augmentation du taux d'intérêt moratoire de même que l'intérêt compensatoire à charge des contribuables personnes physiques. D'autres mesures, notamment celles concernant les facilités de paiement et les remises d'impôts, sont en préparation. Ces démarches constituent les premiers résultats d'une réflexion d'ensemble de la fiscalité visant à renforcer l'égalité face à l'impôt.

Au niveau opérationnel, les mesures prises depuis deux ans au **service des contributions**, pour accélérer le rythme de la taxation, ont été consolidées. Elles visent à établir au plus vite les décomptes d'impôts définitifs du plus grand nombre de contribuables pour permettre aux offices de perception d'ouvrir plus rapidement les procédures de recouvrement de l'impôt

auprès des mauvais payeurs ou de convenir des plans de paiements pour rattraper les retards des contribuables en difficultés. Ces efforts seront complétés par des mesures supplémentaires dès 2006. En particulier l'envoi des déclarations d'impôt et le début des travaux de taxation sont avancés d'une dizaine de jours.

Le Guichet unique a été ouvert au public en 2005. Dans le domaine de l'impôt, il offre quelques premières prestations aux particuliers et aux entreprises, telles que la consultation par le contribuable du détail de sa taxation, de son compte-courant d'impôt et des bases de calcul de ses acomptes; la consultation des décomptes d'impôt à la source par les débiteurs, etc. Les travaux se poursuivent en vue d'étoffer la communication et l'échange d'informations, dont par exemple la gestion des demandes de prolongation de délais et ultérieurement la possibilité de remplir sa déclaration d'impôt via le Guichet unique (e-déclaration).

Le **service des communes** constate que la très forte dégradation des finances communales intervenue depuis 2003 (déficit de 23,6 millions de francs) s'est poursuivie et accrue en 2004 (déficit de 46,1 millions de francs) et en 2005 (déficit de 46,5 millions de francs budgétisés). La tendance devrait toutefois s'inverser en 2006, de nombreuses communes ayant revu ou s'apprêtant à revoir leur coefficient d'impôt à la hausse.

En 2005, le service a été sollicité de manière intense dans le dossier de la péréquation financière intercommunale. Il a préparé les réponses du Conseil d'Etat à de nombreuses interventions des députés ou des communes (recommandation, initiatives ou résolutions communales, rapport PERECOR, etc.) et a fourni des simulations chiffrées et des documents à la commission péréquation financière, qui a passé de 9 à 15 membres avec la nouvelle législature. Deux projets de loi modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale ont été soumis au Grand Conseil, l'un instituant une péréquation financière verticale complémentaire et l'autre supprimant la prise en compte de l'impôt des personnes morales dans le calcul de l'indice de charge fiscale.

De nouveaux projets de collaboration intercommunale ou de fusion de communes sont apparus en 2005. Au total, 41

communes sont impliquées actuellement dans des rapprochements tendant à la fusion ou des fusions elles-mêmes. En outre, la loi sur les droits politiques a été modifiée afin de permettre aux communes qui fusionnent de bénéficier de la garantie d'un siège au minimum dans le législatif de la commune issue de la fusion.

Le Grand Conseil a décidé d'attribuer 23 millions de francs, provenant de la part cantonale au produit de la vente de l'or excédentaire de la Banque Nationale Suisse, à un fonds destiné à des réformes structurelles et à l'assainissement financier des communes. De ces 23 millions de francs, 3 millions de francs ont été octroyés dans un premier temps aux communes, pour compenser les pertes nettes de recettes, prévues en 2006 suite aux mesures d'améliorations budgétaires décidées par l'Etat.

Les comptes communaux de l'exercice 2004 bouclent sur un déficit global de 46,1 millions de francs, malheureusement supérieur de près de 10 millions de francs au déficit budgétisé (36,6 millions de francs). Le résultat « réel » de l'exercice 2004 (après déduction des amortissements supplémentaires) est un déficit de 44,8 millions de francs. La différence est minime, ce qui montre bien que la situation financière est difficile pour l'ensemble des communes.

## AFFAIRES GENERALES

Le **service juridique**, en matière de contentieux, a préparé plus de 800 décisions à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres unités administratives. En 2005, un effort particulier a été mis sur le traitement des recours en matière d'aménagement du territoire et constructions. Dans cette matière, 117 décisions ont été signées en 2005. Seuls 55 dossiers étaient encore en cours au 31 décembre, dont 14 étaient formellement suspendus, en règle générale à la demande des parties. Le retard dans ce domaine a ainsi été comblé et aujourd'hui, les recours sont habituellement traités dans un délai de quatre à six mois.

Le service a aussi fourni un soutien important en matière de conseil juridique. Pour répondre aux demandes du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des départements,

notamment, le service juridique a rédigé près de 370 avis de droit écrits concernant l'ensemble des activités de l'Etat, auxquels s'ajoutent les quelques 950 conseils juridiques fournis oralement. L'activité du service a aussi généré la rédaction de plus de 8000 notes, courriers, courriels et avis divers.

En matière de législation, le service juridique a été particulièrement sollicité en 2005. On relèvera en particulier les adaptations législatives découlant de la nouvelle organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale, les modifications liées à l'introduction du frein à l'endettement. Il convient également de mentionner différents projets de lois en cours d'examen, comme par exemple le projet de loi sur l'assistance pénale, civile et administrative. Le rythme et les délais initialement prévus pour le projet Marguerite sont maintenus et respectés. Pour rappel, il vise la réalisation d'une nouvelle organisation judiciaire cantonale pour l'horizon 2008.

En 2005, les décisions prises par le nouveau Conseil d'Etat ont sensiblement modifié le rôle du **service des ressources humaines** (SRH), qui se voit dorénavant beaucoup plus impliqué dans les prises de décisions touchant l'ensemble des services de l'Etat.

Les relations avec les associations et syndicats de la fonction publique ont été intensifiées et les modalités de la collaboration avec leurs représentants sont en cours de révision. La mise en place d'un concept «santé et sécurité» dans l'administration cantonale s'est poursuivie, en collaboration avec les cantons romands, et plus particulièrement Vaud et Fribourg. La formation continue a poursuivi ses efforts de collaboration avec la partie francophone du canton de Berne. Par ailleurs, des efforts importants sont toujours portés à la formation des apprentis, et les filières de formation certifiantes mises en place en collaboration avec la Haute Ecole de Gestion remportent toujours un franc succès.

Un examen attentif des possibilités d'économies a également été réalisé dans tous les secteurs du SRH, et des options ont déjà été prises afin de réduire certaines charges de fonctionnement. Des économies sont notamment à prévoir au niveau de la formation continue grâce à la mise en place de synergies avec les centres de formation professionnelle du degré secondaire 2.

Le SRH a poursuivi ses mandats pour la réforme de systèmes de rémunération d'entités telles que l'Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes (ANMEA) ou les Transports publics du Littoral neuchâtelois (TN).

Au **service du traitement de l'information** (STI), l'année 2005 a tout d'abord été marquée par l'ouverture, le 5 mai 2005, du Guichet unique des collectivités publiques neuchâteloises. Cette nouvelle infrastructure de communication, unique en Suisse, doit progressivement déboucher sur une révision fondamentale de la gestion et de la communication d'informations entre les administrations publiques et leurs usagers. En automne, les utilisateurs du Guichet unique ont en outre pu exercer leurs droits civiques par le vote électronique. Enfin, le déploiement de l'informatique scolaire a été achevée et les infrastructures existantes consolidées.

et à Palézieux, la mise à disposition des logements est prévue pour l'été 2006.

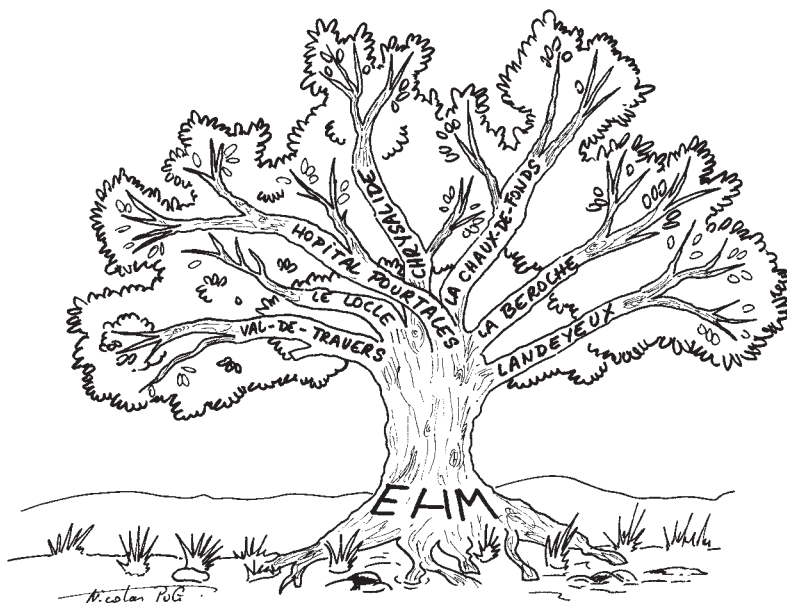
En ce qui concerne la demande d'appartements, la situation s'est fortement détendue par rapport à 2004 principalement en ville de La Chaux-de-Fonds. Une des importantes tâches du service a consisté à expertiser le parc d'immeubles de la Caisse de pensions (environ 170 bâtiments) en vue de répondre aux exigences de la LPP. En parallèle, des dossiers relatifs à la vente d'immeubles du patrimoine de l'Etat ont été confiés au service de la gérance, notamment une villa à Neuchâtel, le centre de requérants d'asile des Cernets/Verrières et le Château de Môtiers.

## CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT

La gestion de la fortune mobilière de la **Caisse de pensions de l'Etat** s'est déroulée dans un contexte très favorable. La hausse des principaux marchés financiers a produit des plus-values substantielles qui ont permis de consolider le degré de couverture de la caisse et d'accroître la réserve pour fluctuations de cours. Les disponibilités de la caisse ont été placées en titres, dans le secteur immobilier et sous la forme de placements alternatifs ou de produits structurés.

Le **service de la gérance des immeubles** a procédé, durant cette année, à de nombreux travaux de rénovation des bâtiments suivants: av. du 1<sup>er</sup>-Mars 10 à Neuchâtel, rue des Préels 6 à Cormondrèche, rue du Pré-Landry 9-11 à Boudry, rue de Monchevaux 4/10 à Bevaix ainsi qu'à la rue du Nord 206-208 à La Chaux-de-Fonds. Dans le canton de Neuchâtel, à Colombier, à Marin et à St-Aubin, les principaux chantiers sont terminés ou en voie d'achèvement. Aux Geneveys-sur-Coffrane, le premier immeuble est terminé et le deuxième est en construction. Dans le canton de Vaud, les immeubles de Gland sont terminés et les premiers locataires sont entrés dans leurs appartements. A Morges, les immeubles sont encore en construction. A Yverdon-les-Bains

## 4. Département de la santé et des affaires sociales



*L'Etablissement hospitalier multisite (EHM) a été accepté le 5 juin 2005 en votation populaire.*

C'est un **département entièrement réorganisé** au niveau de ses structures qui a accueilli son nouveau chef et conseiller d'Etat au début de la **nouvelle législature**. Le 1<sup>er</sup> juin 2005, M. Roland Debély a pris la tête d'un département fortement remodelé, celui de la santé et des affaires sociales (DSAS).

Le tout nouveau DSAS est composé de services issus de trois départements distincts, soit le service de la santé publique et l'Hôpital psychiatrique de Perreux (DJSS), les services de l'action sociale, de l'assurance-maladie, des mineurs et des tutelles et des établissements spécialisés (DFAS), ainsi que le service médico-psychologique pour enfants et adolescents (office médico-pédagogique au sein du DIPAC).

En matière structurelle toujours, relevons la **création de l'office de l'accueil extra-familial** (OAEF), né de la fusion de l'office de la petite enfance et de l'office de la surveillance des lieux d'accueil. L'OAEF a été intégré au service des mineurs et des tutelles.

Comme tous les départements, le DSAS a été fortement impliqué dans différents projets d'importance, comme l'élaboration du **programme de législature 2006-2009** du Conseil d'Etat, ainsi que du **plan financier** y relatif. Il s'est également attelé à appliquer les mesures urgentes en matière financière prises par le Conseil d'Etat en août 2005.

Combattue par un référendum, la **loi sur l'Etablissement hospitalier multisite (EHM)**, votée par le Grand Conseil en novembre 2004, a été acceptée par le peuple le 5 juin 2005 à une très large majorité. En matière législative encore, la **loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS)** a été acceptée par le Grand Conseil en février et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2005.

De son côté, la **planification sanitaire** est entrée dans sa phase finale avec l'inauguration du Nouvel Hôpital Pourtalès le 5 mai, couplé à la désaffectation du site des Cadolles, et la fermeture des services de maternité et de chirurgie de l'Hôpital de Landeyeux pour permettre sa transformation en centre de réadaptation.

Le **concept cantonal de psychiatrie**, proposant une réorganisation par filières de soins intégrés, a été validé par le Conseil d'Etat. Ce dernier a décidé de réunir les actuelles institutions subventionnées actives dans le domaine au sein d'un établissement cantonal de psychiatrie de droit public sur le même modèle que l'EHM.

Enfin, dans sa structure de conduite, le DSAS relève l'arrivée de M. Jacques Laurent à la tête du **service des établissements spécialisés** le 1<sup>er</sup> juin 2005. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2004, c'est l'adjoint au chef de service qui avait

assuré l'intérim, à la suite du départ de l'ancien chef de service.

## DIVISION DE LA SANTE

Le **service de la santé publique** a développé et été impliqué dans différents projets, tels que la loi sur l'**Etablissement hospitalier multisite** (EHM), qui a été acceptée par le peuple le 5 juin 2005 à une très large majorité. Le Conseil d'administration est entré en fonction. Toutes les conventions d'adhésion ont pu être signées avant la fin de l'année, ce qui signifie que les sept hôpitaux concernés font partie de l'EHM sous réserve de ratification desdites conventions par les Conseils généraux des villes et les Conseils de fondations de certains hôpitaux régionaux. L'affiliation du personnel de l'EHM à la CCT de droit public plutôt que privé a fait l'objet d'une initiative populaire soumise au Grand Conseil en début 2006. S'agissant de la question des caisses de pensions du personnel de l'EHM, une convention qui prévoit la fusion des caisses publiques actuelles en une seule a été signée entre les Conseils communaux des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds et le Conseil d'Etat.

Comme prévu, 2005 a vu la finalisation de la **planification sanitaire de 1999** avec l'inauguration de l'Hôpital Pourtalès et la désaffectation du site des Cadolles. D'autre part, les services de maternité et de chirurgie de l'Hôpital de Landeyeux ont été fermés et le projet de transformation en centre de réadaptation a pu démarrer.

Dans le secteur des hôpitaux, le **financement par pathologie** fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 pour les assureurs fédéraux et sera introduit en 2006 pour les assureurs LAMal.

Dans le domaine de l'aide et des soins à domicile, le **financement par prestations** est également en préparation. La couverture du déficit n'est plus absolue et des objectifs économiques ont été fixés aux Centres régionaux de santé.

En ce qui concerne la **Convention collective de travail CCT santé 21**, le projet de nouvelle échelle de fonction et de nouvelle grille salariale devrait être soumis à l'aval du Conseil d'Etat durant l'année 2006. La

Convention emploi santé 21, qui traite de la protection des employés suite à des licenciements collectifs dus à l'application de la planification sanitaire et dont le texte a précédé la création de la CCT Santé 21, doit maintenant être légèrement remaniée pour être intégrée à cette dernière.

Le projet de **cantonalisation de l'aide et des soins à domicile** est à bout touchant. Il prévoit la création d'un établissement cantonal de droit public chargé de la problématique du maintien à domicile qui devrait être soumis au Grand Conseil durant l'année 2006.

Le Conseil d'Etat a validé le **concept cantonal de psychiatrie** qui propose de réorganiser le secteur psychiatrique par filière de soins intégrée. Il a décidé de réunir les actuelles institutions subventionnées actives dans le domaine au sein d'un établissement cantonal de psychiatrie de droit public. Ce projet doit être conduit par le Département de la santé et traité durant l'année 2006.

Les nouvelles conditions-cadres qui visaient à définir un **statut et des conditions de travail uniformes pour les médecins-cadres** des établissements subventionnés ont été acceptées par le Conseil d'Etat. Le Département a décidé dans un premier temps d'y soumettre, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2006, les médecins-cadres des hôpitaux de soins physiques uniquement.

Suite au retrait par le Conseil d'Etat du rapport qu'il avait présenté au Grand Conseil concernant la mise en place d'un **programme organisé de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie** dans le canton de Neuchâtel, le Conseil d'administration de la Banque Cantonale Neuchâteloise a décidé d'effectuer un don exceptionnel correspondant au montant du crédit demandé. Le Département de la santé est chargé de conduire la mise sur pied du programme.

Dans le cadre de la **révision de la LAMal**, l'année 2005 a vu de nombreux projets éclore dans le domaine du financement hospitalier et du financement des soins de longue durée mais aucun n'a passé la barre des Chambres fédérales. L'ordonnance fédérale sur la limitation des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire

des soins a été reconduite pour trois ans par le Conseil fédéral.

Enfin, le service de la santé publique a été particulièrement attentif au développement des cas de **grippe aviaire**, qui se sont rapprochés de l'Europe. C'est au travers de la migration d'automne des oiseaux que ce virus a atteint des pays comme la Turquie et la Croatie. Le problème de la grippe aviaire reste avant tout de la compétence de la médecine vétérinaire. Toutefois, une cellule cantonale de crise a été mise en place et le service de la santé publique y participe activement. Une sous-cellule spécialisée composée d'experts (médecins infectiologues, microbiologistes, épidémiologistes, pharmaciens) va développer un plan qui permettra de mettre en place toutes les mesures destinées à éviter la transmission de ce virus du volatile à l'homme et d'homme à homme.

De son côté, le **service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPea)** a vu le jour en même temps que la nouvelle législature. A la suite de changements structurels liés à cette dernière, le service de la jeunesse a disparu. Ce changement a amené la médecin-directrice de l'office médico-pédagogique à prendre la fonction de cheffe du service nouvellement créé. Le nom de la nouvelle entité est plus proche de la réalité des équipes pluridisciplinaires, composées de médecins-assistants et médecins-cadres pour un tiers et pour deux tiers de psychologues-psychothérapeutes.

La direction du service a rencontré, avec le chef du service de l'enseignement obligatoire, les membres des directions de l'enseignement secondaire, puis de l'enseignement primaire afin de renforcer la collaboration, d'améliorer les réponses aux demandes des enseignants et l'accompagnement des familles concernant les enfants en difficultés qui sollicitent une consultation au SMPea.

En 2005, le nombre de nouvelles situations annoncées au service a connu une baisse par rapport à 2004. Par contre, depuis 1992, le nombre de cas signalés au SMPea a plus que doublé.

## DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

Les activités du **service de l'action sociale (SAS)** ont été pour la plupart accomplies par

l'intermédiaire de ses deux offices, à savoir l'office de l'aide sociale (ODAS) et l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE).

S'agissant des tâches de coordination rattachées à la direction, il faut signaler que le groupe de travail **«Coordination interdépartementale de la politique sociale»** (GT CIPOS) a vu sa composition modifiée suite à la réorganisation des départements de l'administration cantonale. En raison de ces changements et de l'accent mis sur les questions financières (mesures visant à la maîtrise des comptes 2005, confection du budget 2006 et baisse des subventions), le GT CIPOS n'a pas été saisi de projets de lois, règlements ou autres arrêtés. Ses activités ont été réduites (3 séances). La coordination a, cette année, pris la forme de l'acceptation en février par le Grand Conseil de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS) et sa mise en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2005. Dès lors, le GT CIPOS a suivi les travaux des groupes chargés de la rédaction des règlements d'application de l'unité économique de référence (UER), du revenu déterminant unifié (RDU), du processus d'examen du droit aux prestations sociales, de la base centralisée de données sociales (BaCeDoS) et des guichets sociaux régionaux. Au sujet de ces derniers, il a examiné les modifications de la loi sur l'action sociale proposées par le Conseil d'Etat au Grand Conseil pour pouvoir concrétiser de tels guichets, modifications acceptées en janvier 2006.

La coordination des mesures d'insertion sociale et professionnelle mises en place dans les secteurs de l'aide sociale, du chômage, de l'assurance-invalidité et de l'asile s'est encore développée dans le cadre de la **collaboration interinstitutionnelle**. Outre les éléments déjà mis en place (harmonisation des conditions de rémunération et d'indemnisation des participants aux programmes, ainsi que des normes de financement des programmes, catégorisation des programmes en fonction de leurs spécificités, etc.), deux éléments ont été développés: la coordination de la gestion et du coût des places dans les différents programmes et la coordination des mesures d'insertion sociale et professionnelle en faveur des jeunes. Le développement d'un partenariat avec les communes a plus particulièrement pris forme dans la réorganisation de services sociaux



intercommunaux et la mise en place de guichets sociaux régionaux. La priorité majeure reste l'insertion des jeunes qui sont nombreux à ne pouvoir trouver une place de travail. En corollaire, le développement de la collaboration avec les milieux économiques est indispensable pour pouvoir bénéficier de places de stages notamment. L'ensemble de ces travaux est placé sous la responsabilité d'un groupe de pilotage. Celui-ci a tenu 8 séances en 2005, au cours desquelles il a notamment rencontré les groupes de travail venus commenter leur rapport d'activités. Il a également veillé et œuvré à l'atteinte des objectifs fixés par les chefs du DEP et du DFAS (actuellement DEC et DSAS).

Le service de l'action sociale a joué son rôle d'autorité de fonctionnement et de contrôle du secteur de la **loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions** (LAVI), d'examineur des demandes de subsides liées à la répartition de la dîme de l'alcool, de gérant des dossiers liés au soutien et au versement de subventions aux institutions privées du social ambulatoire. Il s'est également chargé des tâches liées au fonds de désendettement et de prévention à l'endettement.

Les dépenses d'**aide sociale** 2005 (aide matérielle versée en 2004) ont été de 21,67 % supérieures à celles de l'année 2004, alors qu'elles avaient déjà enregistré une augmentation substantielle (21,23 %) lors de l'exercice précédent. La mauvaise situation économique et ses répercussions sur le marché de l'emploi (chômage, emplois précaires, temps partiels, working poor) représentent la principale cause de cet accroissement. Il convient de relever par ailleurs que le durcissement que connaissent les législations relatives aux assurances sociales fédérales (chômage, assurance-invalidité) entraîne inévitablement un report de charges sur l'aide sociale cantonale.

Les causes d'indigence principales conduisant à l'ouverture d'un dossier d'aide sociale restent les causes économiques (67,82 % en 2003, 66,5 % en 2004 et 71,4 % en 2005), alors que la cause « séparation ou divorce » reste importante, mais a néanmoins légèrement diminué. Une fois encore, les jeunes de 18 à 29 ans sont les plus touchés et représentent 37,5 % des nouveaux dossiers ouverts en 2005 (38,2 % en 2004). 636 contrats d'insertion ont été signés par des bénéficiaires de l'aide sociale en 2005 (522 en

2004). La participation des jeunes aux programmes d'insertion a été accentuée.

L'**office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien** (ORACE) a aussi ressenti les effets de la situation socio-économique, puisqu'il enregistre une hausse de 7,2 % du nombre total des dossiers traités. A noter aussi que le canton de Neuchâtel connaît une divortialité parmi les plus élevées de notre pays (60 % pour le canton de Neuchâtel, 44 % pour la moyenne suisse). En 2005, l'ORACE a octroyé des avances pour 1.831.431 francs (-3,5 % par rapport à l'année 2004). Cette baisse est certainement imputable au fait que le nombre de dossiers faisant l'objet spécifiquement d'avances a quelque peu diminué, passant de 241 en 2004 à 220 en 2005. La dépense effective (différence entre le montant des avances accordées et celui des avances récupérées) s'élève à 670.936 francs. Cela représente un taux de recouvrement de 63,4 % (taux largement supérieur au taux moyen obtenu par les autres cantons romands). Enfin, l'ORACE a engagé, au cours de l'année 2005, un total de 315 procédures judiciaires (civiles, pénales et LP), contre 346 en 2004.

Pour le **service de l'assurance-maladie**, l'année 2005 se caractérise par une nouvelle réduction du montant des subsides aux assurés des catégories, alors que, de son côté, la prise en charge des primes des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI (PC/AVS-AI) ou de l'aide sociale matérielle (AS) a progressé dans la même mesure que l'évolution de la prime moyenne cantonale. L'évolution des moyens fédéraux, complétés par le canton, est plafonnée globalement à 1,5 % alors que les primes facturées aux assurés augmentent dans une proportion nettement plus importante. Cette combinaison aggrave les conséquences de l'insuffisance des moyens consacrés à la réduction des primes. A ce constat, s'ajoute l'évolution du contentieux (actes de défaut de biens sanctionnant un arriéré de prime et/ou de participations aux coûts), dont le coût grève également le budget de la réduction des primes.

Le volume des affaires traitées par le **service des mineurs et des tutelles** (SMT) durant l'année 2005 est relativement stable, comparativement à ceux des années 2003 et 2004. Cette stabilisation permet petit à petit

de gérer, au niveau des offices des mineurs en particulier, la masse de travail des assistants sociaux. Ces derniers ont néanmoins assumé durant l'année écoulée, une moyenne de 131 dossiers par assistant-e social-e à plein temps.

Malgré la charge importante de travail, l'**office des tutelles** reste un partenaire régulier des institutions du canton. Soucieux d'améliorer les collaborations, il a participé activement à la gestion de plusieurs institutions en qualité de membres des comités de gestion et/ou de conseils de fondation. Confronté à des prises en charge de plus en plus lourdes, il a sollicité le Centre psychosocial neuchâtelois pour la mise sur pied d'une plateforme d'échanges. Une première séance a eu lieu en automne 2005.

En 2005, le service des mineurs et des tutelles a accueilli un nouvel office. A l'aube de la nouvelle législature en effet, le secteur de la petite enfance a été réorganisé au sein de l'administration cantonale. Il a été centralisé au sein du nouvel **office de l'accueil extra-familial**, dépendant du SMT. Du point de vue de la surveillance, l'année 2005 a été marquée par une procédure de retrait d'autorisation d'une crèche à La Chaux-de-Fonds. Deux crèches sont entrées dans le dispositif de subventionnement, ce qui porte à 36 le nombre de structures d'accueil subventionnées, pour un total de 1016 places (contre 933 en 2004). L'année 2005 a aussi vu la création de 5 nouvelles structures parascolaires.

Après une vacance de six mois, le **service des établissements spécialisés** a retrouvé un responsable qui est en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005. Les activités du service ont donc pu reprendre leur cours. Indéniablement, 2005 restera une date importante pour le domaine social du canton: les négociations entre associations de personnel en vue d'une révision de l'ancienne convention collective de travail (qui datait de 1978) ont en effet abouti, permettant ainsi au Conseil d'Etat de ratifier la nouvelle convention (CCT-ES).

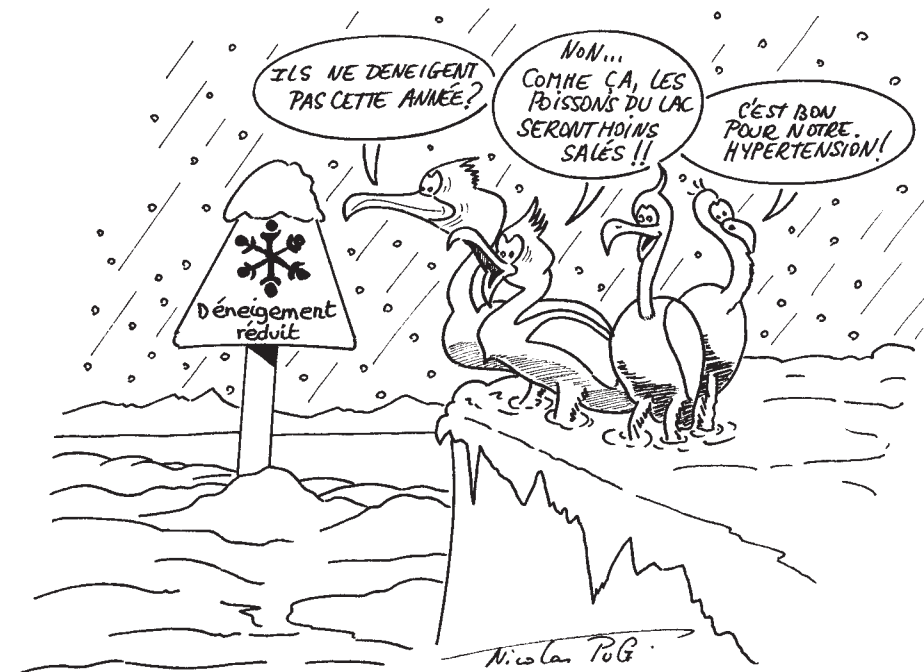
Avec la nouvelle législature, la Commission cantonale des établissements spécialisés (CC-ES) a été totalement revue, à la demande du nouveau chef du département. Sa composition, désormais avant tout politique, devrait lui permettre de suivre plus régulièrement

qu'auparavant l'adaptation de l'équipement cantonal.

A signaler encore l'ouverture de l'Espace Perce-Neige de Fleurier, destiné à l'accueil de 35 pensionnaires adultes vu l'augmentation constante du nombre de handicapés vieillissant, le changement de missions et la nouvelle appellation du Centre IMC, devenu le CERAS, qui se concentrera sur les troubles spécifiques de l'apprentissage d'enfants dont l'intelligence est normale ou légèrement déficiente, et enfin le rattachement de la Maison de Prébarreau à la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales. La Fondation Carrefour aura vécu, de son côté, la pérennisation de l'éducation de rue.



## 5. Département de la gestion du territoire



### GENERALITES

L'année 2005 représente pour le DGT une année de changement. En effet, après treize ans passés à la tête du département, le conseiller d'Etat Pierre Hirschy n'a pas sollicité de réélection. Il a donc été remplacé par le conseiller d'Etat Fernand Cuhe, dès le 31 mai 2005.

Dans le but de rééquilibrer les charges des différents départements, le Conseil d'Etat ancien a décidé une réorganisation qui est entrée en vigueur le 31 mai. Le service des automobiles et de la navigation (SCAN), le service des bâtiments (SBAT), le service du registre foncier (SCRF) et le service de la gérance des immeubles (SGIM) ont rejoint le DGT de même que l'office du logement. Cette réorganisation s'inscrit dans une meilleure logique axée sur le territoire.

Toutefois, on a dû constater, après quelques mois, que le SGIM fournissait l'essentiel de ses prestations en faveur de la Caisse de pensions de l'Etat, raison pour laquelle le service a été rattaché, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, au Département de la justice, de la sécurité et des finances.

Selon la feuille de route du Conseil d'Etat, plusieurs réorganisations devront être effectuées au sein du DGT et les premières réflexions sont en cours à ce propos.

L'engagement à mi-temps, au secrétariat général dès le 1<sup>er</sup> décembre 2005, de Mme Mélanie Attinger en qualité de collaboratrice scientifique permettra un meilleur suivi des dossiers transversaux, notamment la nouvelle répartition des tâches Confédération – cantons (RPT), l'examen des subventions et des prestations parmi d'autres qui lui seront confiés.

Malgré les difficultés financières actuelles, le nouveau chef du département a découvert des collaborateurs motivés, œuvrant dans de multiples domaines très variés, et il est convaincu qu'avec l'aide de chacun ce département peut conserver l'espoir de croire en l'avenir de notre canton.

### OFFICE DES TRANSPORTS

L'année 2005 a été riche en événements relevant de la politique fédérale des transports, intéressant particulièrement le canton de Neuchâtel. Ces dossiers touchent plus particulièrement le trafic à longue distance (TLD), le trafic régional voyageurs (TRV) et le trafic urbain.

Du côté des infrastructures, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil le décret pour couvrir la part du canton de Neuchâtel pour la réalisation des projets de doublement de voie entre Bümpliz-Nord – Niederbottigen et

Anet – Pont-de-Thielle sur la ligne ferroviaire Berne – Neuchâtel. Par ailleurs, la Confédération a décidé d'octroyer un crédit de 100 millions de francs pour l'amélioration de la ligne Berne – Neuchâtel dans le cadre des relations ferroviaires internationales à grande vitesse et la procédure d'approbation des plans pour la halte du Crêt-du-Loche a été lancée.

Suite aux décisions du Parlement, les études TransRUN et RUN se poursuivent en particulier sous l'angle de la faisabilité économique et du rapport avantages/coût.

## OFFICE DU LOGEMENT

L'examen annuel du droit de tous les locataires à des subventions, prévu par la nouvelle ordonnance d'application de la loi fédérale d'encouragement à la construction de locatifs et à l'accession à la propriété (LCAP), entrée en vigueur en avril 2004, n'a finalement pas été mis sur pied. L'Office fédéral du logement a en effet décidé d'y surseoir et cet examen continue dès lors à être bisannuel. Pour ce qui concerne l'accession à la propriété, le contrôle est annuel.

## SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

2004 était signalée dans notre précédent rapport comme année contrastée. 2005 l'a été de façon encore plus marquée.

L'A5 a été achevée et mise en service en 2005, reliant, après une très longue attente, notre canton au réseau autoroutier suisse et européen. Inaugurée le 12 mai, (provisoirement sur une seule voie entre Areuse et Bevaix), l'A5 est depuis le 18 octobre entièrement en service. C'est une page importante de notre histoire cantonale qui a été tournée, même si nos ambitions d'être mieux rattachés à la Suisse alémanique par Bienne ou vers Berne ne sont pas encore atteintes.

La politique routière cantonale doit aussi être totalement redéfinie en raison de l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons, dans le cadre de la nouvelle péréquation financière. Cette nouvelle donne devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le passage de la propriété du réseau autoroutier

à la Confédération, donc aussi la reprise par la Berne fédérale des coûts d'exploitation, d'entretien et d'aménagement, sera positif pour les finances cantonales.

Par contre, les routes principales ne bénéficieront plus que d'une somme forfaitaire très réduite de la redistribution des taxes sur les carburants, et l'abandon des contributions par projet remet en question le financement des projets de la 11<sup>e</sup> étape de restauration et d'aménagement des routes principales suisses du canton, les H10, H18 et H20.

Les diverses démarches neuchâteloises pour un classement de la H20 comme route nationale se sont poursuivies et accélérées par le dépôt, une troisième fois, de la motion Berberat et par les diverses prises de position du canton dans le cadre des grands projets fédéraux, le plan sectoriel des transports, le programme d'agglomération entre autres.

## SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Entreprise au début 2004, la démarche visant à mettre en place un système qualité a été menée à son terme et le service de la protection de l'environnement s'est vu décerner une double distinction, soit la certification en assurance qualité (ISO 9001) ainsi que celle du système de management environnemental (ISO 14001). Son laboratoire, quant à lui, est accrédité depuis 2000.

Un effort important a été consenti pour mener le cadastre des sites pollués (CANEPO) au stade final, dans la mesure où un projet de révision légale au niveau fédéral prévoyait un soutien aux cantons s'ils communiquaient avant la fin de l'année les conclusions du recensement et de l'évaluation des sites pollués. L'établissement du cadastre, mené par deux mandats attribués à des bureaux spécialisés, a été repris avec les enquêtes auprès des propriétaires des villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Dès le mois de novembre, les propriétaires des sites retenus pour figurer au CANEPO ont commencé à être informés formellement (notifications).

Concernant les déchets industriels, une des tâches principales du service de la protection de l'environnement consiste à vérifier que les déchets spéciaux générés par les entreprises

du canton soient éliminés de manière respectueuse pour l'environnement et traités par des entreprises au bénéfice d'une autorisation cantonale de «preneur» pour veiller au respect des dispositions fixées par l'Ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets spéciaux (ODS). Appliquée depuis 1986, l'ODS a toutefois été remplacée par l'Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Bien que les prescriptions relatives aux déchets spéciaux restent inchangées pour l'essentiel, l'exécution de la nouvelle ordonnance est simplifiée et des dérogations sont prévues dans de nombreux cas.

### **SERVICE DE L'ENERGIE**

Le service a poursuivi son rôle d'information, de formation, de conseils et de promotion. Il a participé aux travaux de diverses associations et collaboré à des projets à l'étude (chauffage au bois au Devens, chauffage au bois aux Ponts-de-Martel, chauffage au bois pour le dépôt du service des ponts et chaussées à La Brévine).

Par ailleurs, il a suivi les projets de parc éolien au Crêt-Meuron, de l'alimentation de la zone commerciale et industrielle de Marin-Epagnier en relation avec la sécurité routière et la gestion environnementale et il a collaboré aux enquêtes de l'Office fédéral de l'énergie (bilan de la politique énergétique dans les cantons). En matière de législation et des aides, il a poursuivi ses travaux en vue d'établir les aires de desserte des entreprises d'approvisionnement, il a collaboré à la simplification de la procédure de demande de permis de construire pour les installations solaires et harmonisé la procédure de traitement des dossiers dans le cadre de la mise en vigueur de l'annexe 2.10 de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim), du 18 mai 2005. L'isolation thermique des bâtiments a été coordonnée en collaboration avec les experts-contrôleurs des trois villes.

### **SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Intégré au projet «Marguerite», le projet de modification des lois sur les constructions et sur l'aménagement du territoire a abouti à

leur modification et également de la loi sur la procédure et la juridiction administratives.

En matière de procédure de plan d'affectation, l'approbation formelle cantonale requise par le droit fédéral est également introduite. Dorénavant, le Conseil d'Etat approuvera le plan en même temps qu'il traitera des recours éventuels sur les oppositions levées par les communes. La sanction par le Conseil d'Etat des plans de quartier a également été réintroduite pour des raisons de sécurité du droit. Finalement, le délai de mise à l'enquête publique des plans a été fixé à trente jours pour satisfaire à des exigences de droit fédéral.

La stratégie RUN, retenue par la Confédération en tant que projet-pilote de la politique des agglomérations (2001-2004) et de la nouvelle politique régionale (2005-2007), comprend huit projets, soit cinq projets de région et trois projets d'agglomération. L'année 2005 a vu l'ensemble des communes intégrer le RUN, à travers les huit projets précités. Rappelons à ce propos que la démarche s'appuie sur une base volontaire. Ce résultat est donc important pour la concrétisation de la stratégie RUN.

### **SERVICE DU CADASTRE ET DE LA GEOMATIQUE**

Suite aux changements profonds vécus par le service ces dernières années, il porte désormais le nom de service du cadastre et de la géomatique pour mieux correspondre aux missions et prestations offertes: assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal conformément au droit fédéral et cantonal et contribuer à la constitution du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique, telles sont les deux missions principales du service.

Depuis 1995, le canton de Neuchâtel a décidé de mettre sur pied un véritable système d'information du territoire. Cette mise en œuvre implique une démarche intégrée et concertée, abordant simultanément les dimensions stratégiques, organisationnelle et technique pour la diffusion et l'exploitation de l'information géographique. Le SITN est devenu un instrument indispensable pour la prise de décisions dans les domaines les plus

variés: aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles (sol, eau, forêt), gestion des infrastructures, dangers naturels, protection du patrimoine, archéologie, sécurité, agriculture, etc.

En fournissant une image flexible et dynamique du territoire et de ses contraintes, le SITN permet d'aider les autorités à planifier et à aménager le territoire. Le développement du SITN a pour objectif de faciliter une gestion plus précise mais surtout plus globale et intégrée du territoire. Le SITN joue de plus en plus un rôle intégrateur des informations et des approches disciplinaires.

### **SERVICE DES FORETS**

Les modifications apportées à la loi fédérale sur les forêts en fonction du programme d'allègement budgétaire 2003 de la Confédération sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elles déploient déjà des effets très restrictifs en matière d'appuis accordés par les instances fédérales aux cantons et aux propriétaires de forêts.

Le Conseil fédéral a adopté son message relatif à la législation d'exécution de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Les modifications ainsi apportées à la législation forestière fédérale entraîneront de nouveaux modes de financement des mesures appliquées aux forêts.

En approuvant la «conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire 2004», le Grand Conseil a positionné l'économie forestière et la forêt en tant que telle dans le champ du renforcement de la «solidarité territoriale», une notion moderne qui revêt tout son sens, compte tenu des prestations d'utilité publique fournies par un patrimoine forestier soigné dans les règles de l'art. Par ailleurs, en approuvant la «conception directrice cantonale de protection de la nature», il a placé l'aire forestière et les pâturages boisés parmi les treize domaines prioritaires sur lesquels l'autorité cantonale entend s'engager en matière de préservation et de valorisation de notre patrimoine naturel.

Comme ces dernières années, la forte pression sur les prix s'est fait sentir sur le marché des bois. L'Arc jurassien franco-suisse

n'échappe pas à cette réalité. Toutefois la reprise du marché de la construction ainsi que la hausse significative des prix de l'acier et des produits pétroliers sont des facteurs qui vont donner de meilleures chances à la commercialisation des bois. Ces phénomènes ont déjà eu quelques répercussions positives sur les activités commerciales 2005. Globalement, le marché des bois a été moins difficile qu'en 2004.

### **OFFICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE**

La commission cantonale de la protection de la nature a été informée sur l'avancement de plusieurs dossiers (conception directrice de la protection de la nature, ICOP, règlement d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE) et arrêté sur les opérations mécaniques lourdes dans les milieux naturels). Elle a pu prendre connaissance des premières priorités que s'est fixé le département pour ces prochaines années (communication, signalisation des réserves, gestion des activités ayant une influence sur la faune et la flore et protection des dolines). Elle a également abordé la question de la mise en œuvre de la conception directrice de la protection de la nature.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de gestion des marais d'importance nationale, un programme de suivi a été mis en place sur deux marais-tests de la vallée de La Brévine afin de pouvoir évaluer l'effet des mesures mises en œuvre sur la faune et la flore et permettre d'accumuler des informations permettant de cibler l'activité de l'Etat sur les mesures les plus efficaces.

### **SERVICE DE LA FAUNE**

Le rendement total de la pêche professionnelle dans le lac a diminué de 12 % par rapport à 2004. Les prises ont notamment baissé pour la perche et l'omble chevalier. Elles ont par contre augmenté pour les truites et les brochets.

En 2005, de gros travaux ont eu lieu sur l'Areuse au niveau de la pêcherie. En effet, la chute a été complètement refaite. Une échelle à poissons a en outre été aménagée sur la rive droite, avec possibilité de la fermer

pour que les truites empruntent le ruisseau de contournement qui passe par la pêcheirie. La chute du Pont du Tram, un peu en amont, a également été améliorée et une passe à poissons a été réalisée sur la rive gauche.

La population de sangliers est toujours importante sur tout l'Arc jurassien. La mobilité de cet animal et les échanges entre cantons voisins et la France rendent sa gestion difficile. La présence de chasseurs en lisière de forêt a contribué à la diminution des dégâts aux cultures.

### **SERVICE DES BATIMENTS**

L'année 2005 se caractérise par diverses modifications non négligeables, en rappelant qu'il a été décidé de rattacher à nouveau le service au Département de la gestion du territoire (département auquel il était rattaché jusqu'en 1989). A cette occasion et par cohérence avec d'autres cantons voisins, l'appellation du service a aussi été revue. Désormais, il s'agit du service des bâtiments de l'Etat.

Parallèlement à quelque vingt-cinq chantiers d'importance plus ou moins grande qui ont été conduits durant l'exercice sous revue (crédits accordés soit par le Grand Conseil, soit par le Conseil d'Etat), il faut évidemment mentionner le démarrage de l'imposant chantier du complexe CMN – HEG (Ecoparc) au Crêt-Taconnet est en ville de Neuchâtel, dont le premier coup de pioche a été donné en date du 18 mai. Enfin, en collaboration avec le service de l'énergie, analyse des cinquante immeubles plus gros consommateurs d'énergie thermique et électrique en vue de les assainir en diminuant fortement leur consommation (programme EnerHo et Epiqr).

### **SERVICE DE LA GERANCE DES IMMEUBLES**

Voir le rapport du Département de la justice, de la sécurité et des finances.

### **SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION**

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 0,38 %, alors que le parc automobile a diminué

d'environ 1,3% (sans les cyclomoteurs). La taxe prélevée sur les bateaux a diminué d'environ 1%. La diminution de la demande amorcée en 2004 et poursuivie en 2005 se confirme. Les émoluments perçus par le SCAN ont augmenté de 692.342 francs, soit de 7,8% par rapport à 2004.

Le SCAN poursuit le développement dans le cadre du Guichet unique (GU), notamment pour la prise des rendez-vous pour les expertises et les examens. Le site Internet regroupant toutes les informations que le SCAN peut fournir aux usagers, actualisé régulièrement, a été consulté, en moyenne, 6700 fois par mois (+31% par rapport à 2004). En 2005, un guichet électronique a été ajouté sur le site du SCAN. Il permet de réaliser la plupart des prestations depuis son domicile et par la poste.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005, toutes les personnes sollicitant un permis d'élève conducteur obtiennent un permis de conduire à l'essai. Les conditions plus rigoureuses prévues pour l'obtention du permis de conduire de durée illimitée devraient contribuer à réduire le nombre de victimes parmi les jeunes conducteurs.

### **SERVICE DU REGISTRE FONCIER**

En 2005, le service et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants: amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures, suite aux regroupements d'offices, promotion et important développement de l'accès en ligne à la base de données informatisée du registre foncier et participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières.

Avec la nouvelle législature, le service du registre foncier (anciennement au DJSS) a rejoint le Département de la gestion du territoire.

Concernant plus particulièrement les offices du registre foncier, le nombre total des réquisitions est en hausse de 6,71% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est plus particulièrement marquée dans l'arrondissement des Montagnes et Val-de-Ruz (augmentation de 11% par rapport à 2004). Ceci représente une

augmentation générale des transferts immobiliers de 6,74%. La constitution de gages immobiliers est en revanche en très légère baisse.

## CONCLUSIONS

Dans le rapport de gestion 2004, le chef du département déclarait :

«Il sera nécessaire que le nouveau Conseil d'Etat et bien sûr le nouveau Grand Conseil se retrouvent dans une volonté commune d'assainir la situation mais aussi que l'on n'ait pas, à chaque bouclement, des «surprises» dites ponctuelles de plus de 20 millions de francs».

Dès le mois d'août, nous nous sommes attelé à cette tâche, effectuée dans un cadre législatif très strict, une nouveauté pour le Conseil d'Etat et les chefs de services. L'arrêt urgent du Conseil d'Etat et autres directives précises ont bouleversé les habitudes; chaque ligne budgétaire devait être appliquée à la lettre et au franc près, même si par ailleurs, des compensations étaient possibles.

Il a fallu rompre avec les habitudes de l'ancien régime pour adopter les exigences du nouveau régime. Il a fallu abandonner l'idée ou l'espoir que la conjoncture économique allait reprendre et participer à l'équilibre des finances, sans devoir prendre de mesures substantielles concernant le coût de fonctionnement de l'Etat. Ce fut un choc pour les collaboratrices et collaborateurs du département.

Ce programme d'allègement intervient au moment où nous devons intégrer la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération. Les changements sont importants pour la gestion et le financement des routes, l'exploitation forestière, la politique du logement, l'environnement.

Grâce à la compréhension et la collaboration des chefs de services, nous avons déjà décidé:

- la fusion du service du cadastre et de la géomatique et de celui du registre foncier;
- la fusion des services des forêts, de la faune et de l'office de la conservation de la nature;
- l'étude d'un rapprochement des services de la protection de l'environnement et de l'énergie;

- l'étude d'un seul centre administratif et la construction d'une nouvelle halle technique pour le service cantonal des automobiles et de la navigation;
- le transfert du bureau de l'économie des eaux au service de la protection de l'environnement;
- une nouvelle répartition des responsabilités entre les communes et le service de l'aménagement du territoire en matière de délivrance de permis de construire.

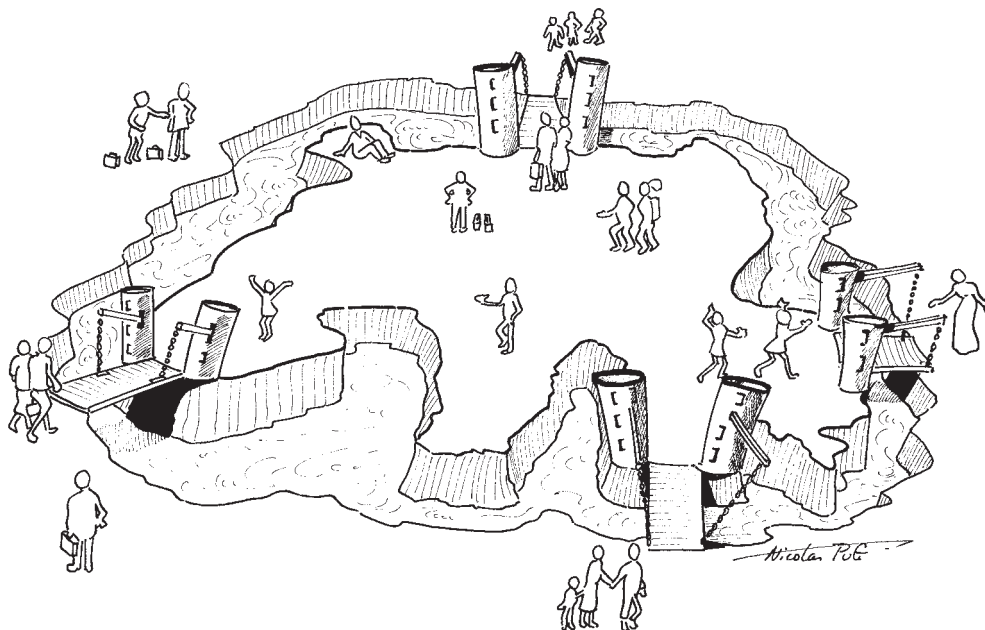
Les sept premiers mois passés à la tête du département révèlent la nécessité:

- d'améliorer notre politique d'intervention en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, notamment lors de pics de pollution (ozone, particules fines);
- de porter une attention soutenue à la protection, la gestion et la distribution de l'eau potable;
- de protéger avec plus de rigueur les sites naturels, porteurs de biodiversité et de valeurs paysagères;
- d'économiser l'énergie et de promouvoir le développement des productions renouvelables;
- de prendre des mesures incitatives et efficaces pour diminuer le trafic pendulaire individuel et motorisé.

Neuchâtel: un canton vert. Nous y croyons.



## 6. Département de l'économie



*Multiplier les ponts entre la Suisse et l'extérieur*

### INTRODUCTION

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 et au règlement d'organisation du Département de l'économie du 13 février 2002, le département de l'économie (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, du séjour et de l'établissement des étrangers et de leur intégration, de la police du commerce, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, APG et AC, de l'agriculture, de l'approvisionnement économique du pays, de la viticulture, du service vétérinaire et du laboratoire. L'Observatoire cantonal lui est rattaché. Enfin, le département exerce la surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

Le département est dirigé par Bernard Soguel, conseiller d'Etat. Il compte 5 secteurs (économie, tourisme, emploi, agriculture et consommation, migrations) auxquels sont rattachés 15 services, 3 établissements autonomes de droit public, une société à responsabilité limitée et une association de droit privé, soit 20 organismes en tout.

### SECTEUR ECONOMIE

Le **service de promotion économique** a mené plusieurs dossiers importants relatifs à l'implantation et au développement d'entreprises, notamment en trouvant des solutions pour mettre à disposition des terrains industriels et pour mettre en œuvre des soutiens financiers et fiscaux. A ce titre, il a assumé la conduite ou participé à plusieurs dossiers importants, parmi lesquels on peut citer les pôles de développement économique, la gestion des locaux et terrains industriels, l'élaboration d'un concept de communication sur la plate-forme microtechnique pour la Suisse occidentale. La défense des intérêts du canton de Neuchâtel, dans le cadre de la nouvelle politique régionale élaborée par la Confédération, a également constitué un objectif prioritaire.

Le service de promotion économique a traité, pour l'ensemble de ses activités en relation avec les entreprises, plus de 330 projets pour l'année 2005. Ces projets se répartissent comme suit:

- Environ 300 projets endogènes (aides financières et fiscales, Office de cautionnement, Neode, Finergence, projets touristiques, conseils, informations et mises en contact);



- 7 projets exogènes en relation avec l'activité de DEN Sàrl dans le cadre de l'application de l'arrêté Bonny;

Une vingtaine de projets exogènes, en relation avec l'activité de DEN Sàrl, sans application d'aides financière et/ou fiscale, mais par exemple avec des statuts fiscaux.

En relation avec ses activités de soutien aux entreprises, le service de promotion économique a été impliqué dans le soutien à 80 projets, dont 47 pour des activités industrielles et de services proches de la production, 12 projets touristiques, 10 projets soutenus par l'ONCM, 5 de Neode et 6 de Finergence. L'ensemble des projets soutenus représente un potentiel de plus de 1100 emplois supplémentaires et des investissements de 347 millions de francs.

En matière d'aide aux régions de montagne, cinq demandes d'aide LIM ont été ratifiées en 2005 par la Division Politique régionale et d'organisation du territoire du seco (Secrétariat d'Etat à l'économie), dans le but de financer des infrastructures. Ces projets devraient représenter des investissements totaux d'environ 3.4 millions de francs et des prêts à accorder pour 627.000 francs. Le fonds cantonal d'aide aux régions de montagne devra participer au titre de l'aide complémentaire pour deux projets (octroi d'un prêt pour 135.000 francs et d'une subvention s'élevant à 57.000 francs).

Pour l'**office de la statistique**, 2005 a vu la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers, notamment:

- La publication d'un mémento statistique, en format de poche, qui présente les chiffres clés du canton et qui vient compléter l'annuaire statistique cantonal;
- La participation à l'élaboration de perspectives démographiques pour le canton et ses régions, dans le cadre de la collaboration instaurée avec le service cantonal de recherche et d'informations statistiques du canton de Vaud;
- La poursuite de la mise en œuvre du projet d'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ);
- La refonte du site internet;
- L'examen du projet de recensement fédéral de la population préparé par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Réitérant la performance de l'année précédente, celle de 2005 fut également un très bon millésime pour le **Développement économique neuchâtelois** (DEN) avec 57 nouvelles implantations, représentant un accroissement de près de 10 %. D'importance capitale pour notre canton, la part du secteur tertiaire s'est renforcée tandis que l'attrait du canton pour les activités de haute technologie, de logiciels, de produits de luxe et de technologies médicales a été maintenu. Sur la base des business plans, ces nouvelles sociétés ont déjà créé 55 emplois au cours de l'année, chiffre qui devrait croître à 137 après 3 ans et à 325 après 5 ans. Un effort important a été fourni pour assurer le suivi et le développement des sociétés précédemment installées avec, entre autres, la coordination de la construction et le démarrage de la production à l'usine Stryker à La Chaux-de-Fonds. Les démarches en vue de la réalisation d'investissements futurs laissent présager une année 2006 prometteuse avec environ 220 projets dans différentes phases d'acquisition.

Sur proposition du chef du département, le Conseil d'Etat a, lors de séance du 21 septembre, décidé de la création d'une commission consultative chargée d'évaluer la politique, les résultats, les instruments et les structures de soutien à l'économie et, le cas échéant, de préparer les modifications législatives. Constitués de représentants de l'économie, des syndicats et de l'administration, cette commission a commencé ces travaux au début du mois de novembre. Elle devrait rendre son rapport à la fin du premier trimestre 2006; ce rapport servira de base à un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil qui devrait être soumis à ce dernier dans le courant du deuxième trimestre 2006.

Pour l'**Observatoire cantonal**, l'objectif principal a été de trouver des activités externes permettant de maintenir, durant les prochaines années, son niveau d'activité et d'excellence. Ceci a pu être réalisé, principalement par le redémarrage des activités Césium pour la constellation Galileo; le démarrage du projet CIMENT laisse également entrevoir certaines possibilités industrielles intéressantes. L'intégration de l'Observatoire à l'IMT, initialement prévue en

2006, a été repoussée en 2007. S'inscrivant dans un contexte financier difficile, cette intégration implique l'adaptation des structures; cette adaptation, débutée en 2005, se poursuivra en 2006.

Le **service des poursuites et des faillites et du registre du commerce** a enregistré 160.155 réquisitions de poursuites en 2005, soit une augmentation de 4495 (+ 2,89 %). L'arrondissement des Montagnes et du Val-de-Ruz a connu une progression 4 fois supérieure à celle de l'arrondissement du Littoral et du Val-de-Travers (4,94 % contre 1,15 %). L'office des faillites a enregistré 342 dossiers contre 378 une année auparavant. Ces volumes illustrent à l'évidence les difficultés rencontrées par les citoyens et entreprises du canton. Pour absorber cette masse, l'organisation des offices a été précisée en veillant à répartir équitablement et logiquement la dotation disponible. La loi d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite a été modifiée en juin 2005, permettant notamment la clarification des rôles respectifs du Tribunal cantonal comme autorité cantonale supérieure de surveillance et du département en sa qualité d'autorité cantonale inférieure.

## SECTEUR TOURISME

Le service de promotion économique a conduit une étude, via un mandataire et en collaboration avec **Tourisme neuchâtelois**, sur un concept cantonal de développement touristique et l'analyse financière des remontées mécaniques. Il a traité en plus une douzaine de projets de tourisme.

En 2005, le **service du commerce et des patentes** a continué, en collaboration avec les partenaires concernés, à œuvrer à la révision de la loi sur les établissements publics, à la loi sur la police du commerce, ainsi qu'à la réponse à la motion populaire «Ouvrir mieux sans travailler plus».

Outre le développement de son programme de réinsertion et l'amélioration qualitative des manifestations estivales, 2005 a principalement été marquée, pour le **Site de Cernier**, par les contretemps qu'ont connu la réalisation des viabilités et les projets d'implantation. Dans un contexte financier difficile, l'objectif reste de faire du site de Cernier un pôle de développement cantonal

du secteur primaire et un centre international de compétences dans le tourisme.

## SECTEUR EMPLOI

L'évolution du marché de l'emploi a été plutôt positive durant l'année écoulée. Globalement, l'année 2005 s'est caractérisée par une stabilité du chômage. Le nombre de chômeurs au mois de décembre 2005 est identique à celui du mois de décembre 2004 à une unité près. La courbe du chômage en valeurs désaisonnalisées est restée stable entre 4,3 % et 4,4 %. Le taux de chômage moyen s'est établi à 4,3 % en 2005 contre 4,5 % en 2004. Cette relative stabilité masque l'augmentation constante de la «rotation» des demandeurs d'emploi. En 2005, ce ne sont pas moins de 6125 personnes qui se sont inscrites dans les ORP alors que le nombre de demandeurs d'emploi moyens a été de 5516 (5632 en 2004), ce qui équivaut à 29.337 entretiens de suivi ou de contrôle. La prolongation des indemnités de chômage de 400 à 520 jours pour les personnes habitant les Montagnes neuchâteloises a été prorogée à deux reprises en 2005; le Conseil fédéral a cependant limité la portée de cette mesure aux seuls chômeurs de plus de 50 ans.

L'année 2005 a également été marquée par les différentes campagnes menées pour les votations sur Schengen/Dublin et l'extension de l'accord sur la libre-circulation des personnes. Le **service de l'emploi** a déployé une intense activité en lien avec l'application des mesures d'accompagnement I. La participation à la commission tripartite chargée de l'observation du marché de l'emploi, l'élaboration d'indicateurs sur la main-d'œuvre étrangère (plus particulièrement européenne) et la mise en œuvre des contrôles des travailleurs européens (détachés, prenant un emploi pendant au maximum 90 jours, frontaliers) ainsi que l'observation générale des salaires.

A la suite de l'initiative parlementaire Hegetschweiler, le peuple suisse s'est prononcé, le 27 novembre 2005, pour une modification de la loi fédérale sur le travail (LTr). Les magasins et entreprises de prestations de services situés dans les gares qui, compte tenu de leur important trafic de voyageurs, sont des centres de transports publics, ainsi que ceux situés dans les aéroports, pourront occuper des travailleurs le

dimanche sans autorisation officielle. En ce qui concerne l'occupation de travailleurs le dimanche, la Commission de recours du Département fédéral de l'économie a rejeté les recours déposés par plusieurs magasins du canton à la suite d'une décision négative du seco. L'un des commerçants a porté l'affaire devant le Tribunal fédéral.

Avec la mise en application de la nouvelle législation fédérale en matière de formation professionnelle, la mission du **Centre neuchâtelois d'intégration professionnel** (CNIP) a été passée en revue et précisée. Cette démarche a été menée par un groupe de travail interdépartemental réunissant des représentants des deux départements concernés (DEC, DECS). Les propositions formulées par ce groupe serviront à l'élaboration du statut officiel du centre et permettront son positionnement dans le paysage neuchâtelois de la formation professionnelle et de l'aide à l'insertion. Malgré les mesures d'économies et le report de plusieurs crédits d'investissement, les objectifs fixés ont dans une large mesure été atteints. Le CNIP présente, à fin 2005, des comptes équilibrés. Enfin, dans le cadre d'un projet transfrontalier INTERREG soutenu par la Confédération et l'Europe de Bruxelles, le CNIP a accueilli plusieurs adultes français pour une formation certifiée à double validation (suisse et européenne) en assemblage/soudage.

## SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

L'agriculture a connu globalement une bonne année au niveau des rendements, ce qui devrait avoir une conséquence économique positive pour nos agriculteurs. En raison de la situation financière précaire de l'Etat, diverses subventions agricoles ont toutefois été touchées par le train de mesures financières urgentes décidé le 17 août 2005 par le Conseil d'Etat. Si, globalement les aides à l'investissement pour les améliorations structurelles agricoles (améliorations foncières et constructions rurales) ont finalement pu être débloquées, dans la mesure où elles étaient déjà engagées antérieurement à la décision de gel des dépenses, le volume financier des contributions au placement du bétail a en revanche été gelé à la mi-août.

D'autres contributions au titre de la promotion agricole et de l'élevage ont été diminuées, voire supprimées.

Les travaux relatifs à la nouvelle étape de la réforme de la politique agricole (PA 2011) ont mobilisé l'énergie de plusieurs collaborateurs du **service de l'économie agricole** au travers de séances d'information et de groupes de travail, tant au niveau cantonal que fédéral. La commission de l'agriculture du Conseil d'Etat a examiné le dossier par le menu à l'occasion de sa séance du 18 novembre 2005. Les perspectives économiques découlant de cette réforme, combinées à celles attendues des négociations de l'OMC, voire d'un hypothétique accord bilatéral avec les États-Unis, restent plutôt sombres pour l'agriculture. Il pourrait en découler des conséquences sociales lourdes pour la paysannerie, d'où la nécessité pour le comité de pilotage désigné d'intensifier la préparation de nouveaux instruments d'accompagnement social dès 2006.

Compte tenu des arrachages qui n'ont pas tous été suivis de reconstitutions, le **service de la viticulture** a enregistré une diminution de la surface viticole inscrite au cadastre de 1,3 hectares (ha). Exceptionnellement, le dézonage d'une vigne de la zone viticole d'Auvernier a été autorisé pour un projet d'intérêt général, mais grâce au reclassement de vignes existantes, l'étendue de la zone viticole n'a pas diminué, ni à Auvernier ni dans le canton. Suivant une évolution amorcée il y a plusieurs années, la surface en chasselas a diminué de 8,4 ha alors que dans le même temps les surfaces complantées de cépages rouges augmentaient de 6,1 ha. L'étude de la description des terroirs viticoles s'est terminée par la publication d'un rapport descriptif et de 5 cartes. Grâce à la collaboration avec le service du cadastre et de la géomatique, une couche « viticulture » a été ajoutée au système d'information du territoire neuchâtelois (SITN). On y trouve toutes les données pédologiques ainsi que les surfaces, les pentes et l'encépagement des parcelles viticoles. La récolte 2005 se distingue par une maturité exceptionnelle et un parfait équilibre des acidités. Elle est en revanche relativement faible, atteignant tout juste 800 g/m<sup>2</sup> dans le chasselas et 650 g/m<sup>2</sup> dans le pinot noir. C'est la plus petite récolte depuis 1997 et elle est inférieure de plus 5.500 hl à la moyenne de ces 15 dernières années.

Le **service de la consommation** a, comme son nom l'indique, la mission de protéger les consommateurs conformément aux exigences des droits fédéral et cantonal. A ce titre, 2005 a été marquée par :

- L'extension au canton de Genève de l'accord intercantonal VD-NE visant à une coordination complète des activités analytiques des 3 laboratoires cantonaux ;
- La réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des distributeurs d'eau potable et de diverses études internes visant l'amélioration du service dans le cadre de la démarche « Excellence » selon la méthode EFQM/CAF ;
- L'adaptation des activités d'exécution de la loi sur les toxiques durant la période transitoire et introduction du nouveau droit sur les produits chimiques au 1<sup>er</sup> août 2005 ;
- L'intégration à la gestion des prestations GESPA des activités de l'office de vérification en métrologie ;
- La mise en place de la cantonalisation des tâches d'inspection décidée dans le cadre du 2<sup>e</sup> volet du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. L'ensemble des coûts du contrôle des denrées alimentaires est à la charge du canton. Un mandat de prestation a été octroyé aux services d'hygiène des villes pour les tâches d'inspection des commerces et de prélèvement d'échantillons. Après une année d'expérience, les services communaux concernés ont renoncé à poursuivre l'expérience. Trois des 4 contrôleurs communaux ont été réengagés par le SNCO au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

On retiendra également que l'exercice 2005 a été marqué par une épidémie cantonale de listériose due à la contamination de tomates produites par une fromagerie du Val-de-Travers. Cette épidémie a toutefois pu être maîtrisée en quelques jours. Elle aura eu cependant de graves conséquences, causant le décès de 2 personnes et 2 avortements.

Pour le **service vétérinaire**, 2005 a été marquée par :

- L'adoption par le Grand Conseil d'une nouvelle loi vétérinaire le 25 janvier 2005,

faisant passer les compétences au niveau des affaires vétérinaires du DSAS au DEC ;

- L'adoption par le Grand Conseil, le 7 décembre 2005, du principe de prélèvements d'émoluments pour couvrir les frais externes de la lutte contre les épizooties et de l'élimination des cadavres d'animaux ;
- La décision du Conseil d'Etat de fusionner les services vétérinaire et de la consommation ;
- La préparation du canton à l'irruption d'éventuels cas de grippe aviaire dans les cheptels de volailles ou chez des humains ;
- La mise en application laborieuse de la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires ;

Les travaux préparatoires pour une modification de la loi sur la taxe et la police des chiens (identification, enregistrement, chiens dangereux).

## SECTEUR MIGRATIONS

Le **service des étrangers** a été confronté aux conséquences de la mise en œuvre de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2004, et des nombreuses prescriptions et directives techniques y relatives édictées par les autorités fédérales. Il a également été appelé à poursuivre la gestion de l'une des conséquences du programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération et concernant les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM), lesquelles ne relèvent plus de la loi sur l'asile mais de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et sont considérées comme séjournant illégalement en Suisse dès l'entrée en force de leur décision. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le service des étrangers et celui de l'asile et des réfugiés sont intégrés au sein du nouveau service des migrations. A court et moyen terme, l'entrée en vigueur du Protocole d'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne, la participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, la révision de la loi sur l'asile et la nouvelle loi sur les étrangers (dont le sort dépend de

l'aboutissement des référendums qui ont été lancés et, le cas échéant, du résultat des scrutins populaires) sont autant de sujets qui occuperont ce nouveau service.

Les réformes entamées par le **service de l'asile et des réfugiés** en 2004 ont été poursuivies en 2005, afin de mettre en adéquation les structures du service au nombre de personnes bénéficiant des prestations du service. Ces mesures importantes ont notamment conduit à la fermeture du centre d'accueil des Cernets et du bureau d'accueil du Val-de-Travers.

Dans le domaine des migrations internationales et de l'intégration des populations étrangères, l'actualité helvétique et neuchâteloise durant l'année 2005 a été particulièrement dense.

La politique suisse dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers se trouve depuis quelques années dans une phase de réorientation importante. La loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et la loi sur l'asile ont été simultanément révisées. Les restrictions nouvelles qui ont été adoptées par le parlement suisse inquiètent le Conseil d'Etat qui a exprimé de nombreuses réserves, notamment en matière d'asile. Sur un autre plan, les sentiments anti-étrangers, les tensions xénophobes et racistes qui se manifestent aujourd'hui altèrent dangereusement le climat des relations entre les habitants suisses et étrangers du pays et dans une certaine mesure aussi dans notre canton. La cohésion sociale et la solidarité demeurent plus que jamais nécessaires pour faire face aux enjeux majeurs de développement du canton.

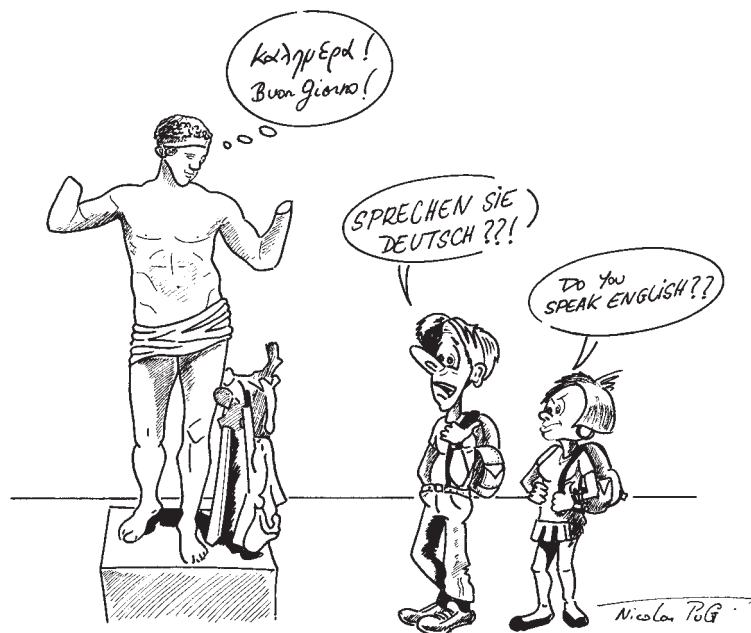
Bien que le canton soit largement tributaire de la politique suisse de migrations, la ligne politique du Conseil d'Etat dans ce domaine reste fidèle à ses principes essentiels, cohérente, raisonnable et empreinte de beaucoup de discernement dans son application.

Les ouvertures nouvelles qui se font en matière de libre circulation graduelle des personnes avec les pays membres de l'Union européenne, d'**intégration des étrangers** et de prévention du racisme représentent des atouts pour le canton. Ces domaines d'intervention de l'Etat sont dirigés avec pragmatisme en tenant compte des

spécificités neuchâteloises et des ressources financières limitées. Les problèmes nouveaux qui se posent en matière d'asile, d'ouverture aux nouveaux États membres de l'UE, d'abus en matière d'occupation illégale de main-d'œuvre étrangère ou encore les problèmes spécifiques qui se posent avec les artistes de cabarets font l'objet d'une priorité de traitement pour être résolus à satisfaction dans les limites de compétence de l'Etat de Neuchâtel.

Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent un atout décisif pour notre pays et notre canton. La Suisse est depuis plusieurs décennies une terre d'immigration solidement ancrée au centre de l'Europe. Cette vocation européenne doit être réaffirmée aujourd'hui. La Suisse va au-devant d'enjeux politiques très importants ces prochaines années et il serait dommageable pour notre pays que la peur et les tendances au repli isolationniste nous privent de dynamiser davantage nos échanges économiques et humains. Les autorités politiques suisses et cantonales ont une grande responsabilité pour redonner confiance dans la capacité de la Suisse à intégrer de manière appropriée le potentiel des migrations en vue de son propre essor.

## 7. Département de l'éducation, de la culture et des sports



*Entre classicisme et réalité du monde du travail, la question des langues agite l'éducation*

L'année 2005 restera pour le DECS, comme pour tous les départements, l'année du grand chambardement.

Le DIPAC est devenu DECS au 1<sup>er</sup> juin 2005. Si le département n'a pas été fondamentalement touché par l'importante restructuration des départements, il n'en demeure pas moins qu'il a vu disparaître le service de la jeunesse. Les offices et autres entités composant ce dernier ont été répartis au sein du DECS et du DSAS.

La Conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, à la tête du DFAS lors de la précédente législature, a repris les rênes du DECS suivie en cela par son secrétaire général et son secrétaire général adjoint.

L'organisation et le fonctionnement du département ont fait l'objet d'une première série de modifications au cours de l'été 2005. Le processus se poursuivra tout au long de la législature 2005-2009.

2005, c'est aussi l'aboutissement, total ou partiel de grands projets tels que le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, la mise sur pied de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle ou encore la réalisation du plan d'intentions de l'Université de Neuchâtel 2005-2008.

2005, c'est également la poursuite ou le démarrage d'autres grands projets tels que le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons, la création d'un véritable centre de compétences en microtechnique et nanotechnologies ou encore le développement d'une nouvelle politique culturelle.

Les objectifs du DECS en matière d'enseignement et de formation, contenus dans la feuille de route du programme de législature, sont ambitieux et stimulants: améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, réaliser une école supérieure unique, réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant et des directions d'école, ... pour ne citer que ceux-là sont des défis que le département se réjouit de relever.

Le DECS se retrouve pleinement dans la déclaration du Conseil d'Etat intitulée «Innovons». Il est convaincu qu'il est nécessaire de réformer et réinventer l'Etat et mettra tout en œuvre pour apporter une contribution essentielle au renouveau du canton.

Le DECS n'hésitera pas à prendre des risques et à proposer des mesures qu'il juge nécessaires bien qu'elles puissent s'avérer, selon les circonstances, impopulaires.



Toutefois, le DECS n'oublie pas que la seule matière première de la Suisse est sa matière grise. Il est donc indispensable de rappeler l'importance de l'enseignement, de la formation et de la recherche dans ce pays et à fortiori dans le canton de Neuchâtel.

## **SECRETARIAT GENERAL**

Le secrétariat général a bien entendu assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service de la cheffe de département (préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget du DECS, préparation et suivi des affaires parlementaires, etc.)

Il a plus particulièrement participé aux travaux de définition des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législation, conduit, géré et contrôlé les procédures établies dans le cadre des mesures urgentes liées aux comptes 2005, conduit l'ensemble des opérations liées à la décision du Conseil d'Etat de renoncer à la création d'une filière professionnelle HES musique, piloté le démarrage des travaux et le processus devant permettre à terme la réalisation d'un projet de nouveau bâtiment pour la microtechnique et la nanotechnologie à Neuchâtel, procédé à la description des fonctions administratives et techniques d'environ 150 collaboratrices et collaborateurs du Lycée Jean-Piaget, du CIFOM et du CPLN, ainsi que conduit les travaux de rédaction du règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement.

Les comptes 2005 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de quelque 260.515 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés maternité se sont élevées à 5.050.598 francs.

## **Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)**

Le CAPPES a poursuivi l'ensemble de ses activités dans le cadre du développement de la qualité de vie au travail, de la consultation

pour les écoles primaires et enfantines et de la prévention de la violence dans les établissements scolaires.

Il a par ailleurs pris en charge depuis février 2005 un nouveau mandat pour la mise en place des ressources et de l'appui nécessaires pour la gestion des situations critiques qui sont susceptibles d'affecter les écoles de notre canton.

## **Office des bourses**

Dans le secteur des bourses d'études, on observe une hausse importante des charges. Elle s'explique notamment par le nombre grandissant d'étudiants et par la paupérisation de la population. Le montant de l'aide financière accordée par l'Etat est en augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente, tout comme le nombre de bénéficiaires (hausse de 5 %). A cela s'ajoute une diminution de la subvention fédérale qui ira en s'accroissant dans les années à venir. La Confédération a en effet annoncé vouloir limiter son aide au secteur tertiaire (HEU, HES,...), dès 2008 à priori.

## **Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

A l'OCOSP, les consultations en orientation professionnelle ont considérablement augmenté depuis une quinzaine d'années (+103% pour les adultes, +75 % pour les jeunes hors scolarité et +31 % pour les élèves en fin de scolarité obligatoire). Cette augmentation a entraîné une diminution des prestations en psychologie scolaire (-16 %). La collaboration interinstitutionnelle, bien rodée entre les ORP et les OROSP pour offrir des consultations aux chômeurs, s'est enrichie d'un nouveau volet entre l'office de l'action sociale (ODAS) et les OROSP en faveur de certains bénéficiaires de l'aide sociale inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle.

Un projet « Mentoring » a été mis en place avec succès au second semestre 2005, en collaboration avec le service de la formation professionnelle et le service de l'emploi pour accompagner et appuyer une soixantaine d'élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire.



Le CBVA ayant pratiquement atteint l'objectif d'autofinancement qui lui avait été fixé lors de sa création, le Conseil d'Etat a décidé de lui donner le statut de société anonyme, avec participation majoritaire de l'Etat.

### **Office de la statistique et de l'informatique scolaires (OSIS)**

L'année écoulée a constitué, pour l'office de la statistique et de l'informatique scolaires, une étape très importante dans le déploiement des technologies de l'information et de la communication dans les écoles.

Elle marque en effet la fin du déploiement technique et l'équipement complet de tous les établissements scolaires cantonaux selon les normes prévues dans le rapport ICT 01-04. Désormais, le canton de Neuchâtel dispose d'un Réseau Pédagogique Neuchâtelois à la fois performant et fiable, qui relie tous les établissements, des écoles enfantines au Lycée, entre eux et à Internet.

Après cette première étape, consacrée essentiellement au déploiement technique et à la formation du corps enseignant, l'OSIS peut s'appuyer sur le rapport ICT 05-07, accepté par le Grand Conseil le 25 janvier 2005, afin de préparer la seconde étape, centrée sur l'intégration pédagogique.

Durant l'année 2005, le site [www.rpn.ch](http://www.rpn.ch) a été consulté plus de 8.5 millions de fois. La plate-forme d'apprentissage en ligne occupe les élèves du secondaire 1 quelque 1000 heures par mois pour des exercices de mathématiques et de français. De plus, des partenariats ont été initiés avec la HEP-BEJUNE pour la mise en commun de ressources pédagogiques, avec le service informatique et télématique de l'Université de Neuchâtel pour des aspects techniques et avec des entreprises de la région pour le développement de logiciels pédagogiques adaptés aux programmes romands (projet P@RTENIS). Enfin, les contacts ont été renforcés avec le Serveur suisse de l'éducation afin de mettre à disposition des élèves neuchâtelois les ressources offertes au niveau national.

## **ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

### **Service de l'enseignement obligatoire**

A la rentrée scolaire 2005-2006, toutes les communes neuchâteloises ont officialisé la 1<sup>re</sup> année d'école enfantine. 3318 élèves ont été accueillis dans 167,5 classes enfantines.

Pour les écoles primaires, on a compté 9728 élèves, répartis dans 543,5 classes.

Quant aux écoles secondaires 1, elles ont accueilli 8321 élèves dans 454 classes.

Le marché de l'emploi du secteur préscolaire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses d'école enfantines prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent se tourner vers d'autres cantons ou une autre profession et d'autres effectuent des remplacements.

Au degré primaire, sur les 90 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2005, 50 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné(e)s momentanément vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Au niveau de l'enseignement spécialisé, 2005 a été l'année de l'ouverture des chantiers. Suite à la suppression du service de la jeunesse, le centre de psychomotricité est attaché au service de l'enseignement obligatoire. Le dossier de l'orthophonie lui a également été transféré. Dans le cadre de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), les premiers travaux relatifs au financement de l'enseignement spécialisé ont débuté. L'objectif visé, à savoir, établir au niveau de la CDIP un accord-cadre intercantonal qui se déclinera selon les réalités propres à chaque canton, est ambitieux. Il constitue pour Neuchâtel un véritable défi qui nécessite l'élaboration d'un nouveau concept de l'enseignement spécialisé et une modification en profondeur des structures existantes.

Dans le cadre de l'évolution pédagogique au secondaire 1, 450 maîtres du degré 6 ont suivi une formation durant le printemps 2005 pour leur permettre d'utiliser le nouveau plan d'études basé sur les objectifs du plan d'études cadre romand (PECARO).

Introduit à la rentrée d'août 2005, au degré 6, le PENSE est accompagné de nouveaux moyens d'enseignement en français et en histoire.

Ce plan d'études comprend une description précise des objectifs prioritaires et des compétences que les élèves auront à atteindre; il est complété par un programme, fil rouge rythmant les séquences d'enseignement abordées tout au long de l'année.

Outil de travail essentiel pour les enseignants, il précise les parcours qu'ils auront à emprunter pour remplir leur mission d'instruction et d'enseignement.

Le service de l'enseignement obligatoire a mis sur pied un concept de suivi de la mise en application du plan d'études; la vérification du processus a été confiée aux directions d'écoles qui ont bénéficié d'une journée de formation. Au niveau de l'enseignement obligatoire, dans le but de diversifier, intensifier et améliorer la collaboration Ecole-familles, des mesures sont envisagées. Certaines d'entre elles font l'objet d'une directive et doivent devenir effectives dans les écoles du canton; d'autres ont valeur de recommandation et sont laissées à la libre appréciation des autorités scolaires. À la rentrée d'août 2005, une brochure explicative a été envoyée par le biais des enseignants à tous les parents des élèves de l'école obligatoire.

### Formation professionnelle

Lors de la session de février 2005, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle. Tout en concrétisant les principales innovations de la nouvelle législation fédérale et en veillant à leur adéquation avec les réalités neuchâteloises, la nouvelle loi cantonale met un accent tout particulier sur la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle et sur les dispositifs à mettre en place pour aider les élèves en difficulté à gérer au mieux ce passage délicat et leur assurer ainsi une insertion professionnelle.

Ces intentions, qui s'inscrivent dans les priorités fixées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, doivent se traduire

dans les faits par une action mieux concertée que jusqu'ici entre les différents acteurs étatiques et paraétatiques concernés par cette problématique.

La nouvelle loi met également en place de nouveaux organes de conduite du système de formation professionnelle permettant d'y associer plus étroitement qu'auparavant les organisations du monde du travail, afin que les formations dispensées dans notre canton répondent au mieux aux besoins de son tissu socio-économique.

Les commissions des centres ayant été supprimées, les compétences qui leur étaient attribuées ont dû être réparties entre les directions, le service et le département, le conseil de la formation professionnelle et les commissions de domaines.

Afin de poursuivre les efforts de rationalisation dans le secteur des écoles professionnelles, une étude est actuellement en cours pour restructurer les écoles supérieures (ES) et recentrer l'offre de formation sur les besoins essentiels de notre région.

Suite à la cantonalisation des centres professionnels, une optimisation de la répartition des tâches entre les écoles du canton est en cours. Son objectif est de réaliser des économies tout en mettant en place de véritables centres de compétences au plan cantonal.

A la rentrée 2005/2006, le CPLN dénombre 1330 élèves à temps partiel (1346 en 2004) et 1025 élèves à plein temps (1092 en 2004). 851 apprenants (771 en 2004) suivent les cours au Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB). L'effectif du CIFOM atteint 956 élèves à temps partiel (938 en 2004) et 1265 élèves à plein temps (1341 en 2004). De son côté le Centre Pierre-Coullery (CPC) compte 112 élèves à temps partiel (67 en 2004) et 143 élèves à plein temps (150 en 2004). Ces chiffres ne comprennent pas ceux de la formation continue.

Au total 2731 apprenants sont sous contrat dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (2597 en 2004).

## Enseignement secondaire 2

Le bourrelet démographique n'est pas encore à son apogée que, déjà, les problèmes auxquels font face les lycées neuchâtelois deviennent cornéliens. Les trois écoles n'ont plus les locaux suffisants pour accueillir leurs quelque 3'300 élèves. Il a fallu et il faudra encore recourir à la location de locaux externes. Ces accroissements d'effectifs touchent de plein fouet des budgets soumis à des restrictions drastiques. Les directions des lycées devront faire preuve d'innovation pour gérer le bourrelet démographique avec un budget de crise.

A la rentrée 2005, 2248 élèves étaient inscrits en maturité gymnasiale, soit une augmentation de 5.5 % par rapport à 2004. Avec 111 classes, l'effectif moyen se monte à 20.25 élève par classe. Le succès continu de la nouvelle maturité et l'arrivée du bourrelet démographique auront causé une augmentation de 56 % des effectifs des élèves de maturité gymnasiale depuis 1998 (soit 8 % par an). A titre de comparaison, entre 1980 et 1998, l'augmentation avait été de 15.3 % (soit 0.85 % par an)... Aucune baisse n'est prévisible avant l'année scolaire 2008-2009.

Dans les écoles de degré diplôme devenues écoles de culture générale à la rentrée, 561 élèves ont commencé l'année, première volée à pouvoir obtenir le nouveau certificat de culture générale. L'augmentation des effectifs est également très importante avec 8.5 % d'élèves de plus qu'en 2004. Les plans d'études ont été réécrits en collaboration entre les enseignants du Lycée Jean-Piaget/Ecole supérieure Numa-Droz et ceux du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises/Ecole du secteur tertiaire. Ils répondent aux nouveaux objectifs du plan cadre suisse adopté par la CIIP. Les enseignants de sciences humaines et de sciences expérimentales ont également dû se perfectionner dans l'enseignement interdisciplinaire.

L'année civile 2005 a été la première de l'ère cantonale de tout le secondaire 2 neuchâtelois. Pour les lycées, la transition entre le statut communal et le statut cantonal concernait le Lycée Jean-Piaget. Le passage s'est effectué en douceur grâce à la bonne collaboration de tous les acteurs. Seules les questions des bâtiments et de la caisse de pension du personnel administratif et

technique sont encore en suspens. Les lycées étant maintenant tous cantonaux, différents scénarios de réformes des structures ont été étudiés afin de rationaliser et d'augmenter la cohérence du secondaire 2 neuchâtelois. Le Conseil d'Etat a finalement retenu la solution qui identifiera clairement les missions de chaque école. Ainsi, les offres de formations des lycées en ville de Neuchâtel seront disjointes dès la rentrée scolaire 2007.

## Formation universitaire

La nouvelle équipe rectorale a d'emblée relevé le défi qui lui était posé de préparer un plan d'intentions fondant le mandat d'objectifs que le Conseil d'Etat, selon la nouvelle loi sur l'Université, doit présenter au Grand Conseil. Ce mandat d'objectifs a donc pu être proposé au Grand Conseil, lequel l'a accepté lors de sa session de mars. Ce document explicite les grands axes de développement de l'Université pour la période 2005-2008. Dans le contexte actuel, toutes les mesures proposées doivent s'inscrire – au risque d'être parfois impopulaires – dans le cadre d'une réflexion globale en estimant les gains et les pertes auxquels l'Université est contrainte pour survivre. Les difficultés financières que rencontre le canton sont telles que le mandat d'objectifs devra être revu très rapidement.

En ce qui concerne l'évolution globale du nombre d'étudiants nouvellement immatriculés (sans inclure l'orthophonie, une année sur deux), on constate en 2004-2005 par rapport à 2003-2004 une augmentation de 14.3 % et par rapport à 2001-2002 une augmentation de 9.5 %. Ces augmentations sont réjouissantes, car la rentrée 2003-2004 avait enregistré une forte baisse de près de 12 % par rapport à la rentrée précédente. Toutes les filières d'études sont désormais structurées selon la déclaration de Bologne.

Un règlement général d'organisation de l'Université (RGOU) a permis de clarifier les relations entre les différentes autorités universitaires; il est entré en vigueur au début de l'année académique. D'autres règlements internes, tel celui qui précise la procédure de nomination des professeurs, ont également été édictés. Le rectorat et le Département ont entretenu des liens réguliers consacrés notamment aux questions de plus en plus pressantes des bâtiments, de l'avenir de

certaines filières d'études, du statut des différents corps de l'enseignement et de la recherche, de la politique d'information et de la redéfinition de l'enveloppe budgétaire attribuée par le canton à sa haute école.

L'Université joue un rôle prépondérant et fédérateur dans le domaine des micro-nanotechnologies, renforçant en cela l'axe Neuchâtel-Lausanne avec l'EPFL (CIMENT). Cette position doit être raffermie dans le cadre des projets que prévoit le Conseil d'Etat dans son programme de législation.

La mise en place d'un système d'assurance qualité a trouvé un début de réalisation. La priorité a été accordée à l'évaluation des enseignements. Des essais pilotes ont été réalisés et un concept a été mis en place pour évaluer dorénavant systématiquement tous les enseignements. Le rectorat a procédé à la réorganisation du domaine central. Un effort important a été déployé pour mettre en place un système informatisé des dossiers des étudiants couvrant l'ensemble des étapes de l'immatriculation jusqu'à l'obtention d'un titre. Dans le plan d'intentions, puis dans son action au cours de l'année, le rectorat s'est efforcé de jeter les bases d'une répartition plus équitable des moyens par la définition de critères objectifs. La planification des postes de professeur a ainsi pris en compte les besoins en encadrement et moyens dont doivent disposer les nouveaux professeurs. Concernant les lignes de force du plan d'intentions, les dossiers suivants sont en chantier:

- MAPS – Maison d'analyse des processus sociaux;
- Pôle des microtechniques et nanotechnologies;
- Pôle de biologie végétale – Survie des plantes;
- Passage au système de Bologne;
- Réorganisation de la gestion de l'Université;
- Bâtiments.

### Formation des enseignants

En 2005, quatre ans après son ouverture, la HEP-BEJUNE entre dans une nouvelle ère. D'importantes réformes ont été réalisées et les objectifs fixés ont été atteints en trois étapes décisives:

- 1<sup>er</sup> août 2004: réorganisation des plates-formes

- 1<sup>er</sup> août 2005: mise en place du nouveau dispositif de conduite
- 1<sup>er</sup> août 2006: mise en vigueur du nouveau statut du personnel

Le nouveau dispositif met l'accent sur les plates-formes plus que sur les sites, institue une fonction de recteur, place des doyens à la tête des plates-formes et diminue le nombre des cadres. Cette démarche a abouti à la nomination par le Comité stratégique d'un recteur, de doyens et d'un directeur administratif et financier.

La troisième réforme constitue un autre signe clair de l'évolution de la HEP-BEJUNE vers une véritable haute école tri cantonale. Il s'agit du nouveau statut du personnel qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2006.

Durant quatre années, le projet a été affiné tout en procédant par concertation continue auprès des associations, du Conseil des formateurs et auprès des cantons. Le nouveau statut harmonisé est une nécessité incontestable pour une haute école tri cantonale. Ainsi trois statuts cantonaux seront remplacés par un statut unique et les disparités des conditions d'engagement disparaîtront. Du point de vue financier, il s'agit d'une opération blanche.

La HEP-BEJUNE est parmi les premières en Suisse à avoir obtenu la reconnaissance par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de la totalité des titres qu'elle délivre. Elle entreprend de plus les démarches qui l'amèneront à la reconnaissance européenne de ses titres. Elle s'inscrit en cela parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne.

### SPORT

En cette année du sport et de l'éducation physique décrétée par l'ONU, le service cantonal des sports a été particulièrement actif. Les cinq axes retenus pour le développement du nouveau concept de politique sportive, soit la santé, l'éducation, la performance, l'économie et le développement durable ont été développés grâce à la mise en œuvre de multiples projets. Ces actions ont toutes été développées dans un esprit de mise en réseau de l'Etat, des communes, des

écoles, des associations, des offices fédéraux et cantonaux.

La réorganisation des missions du service cantonal des sports, mises en adéquation avec la politique cantonale du sport définie par la Confédération, a impliqué de nouvelles visions.

Une réflexion approfondie sur la gestion des camps de ski a notamment abouti à une décision du Conseil d'Etat d'externaliser cette activité, le canton de Neuchâtel restant un des seuls cantons à organiser des camps de ski à cette échelle. Par ailleurs, une nouvelle politique des manifestations sportives a été élaborée.

En collaboration avec le Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN), un outil performant de gestion et d'analyses des infrastructures sportives est en voie d'achèvement. Les communes seront invitées à participer, en février 2006, à une séance d'information et de formation.

## CULTURE

L'année 2005 a été marquée par une certaine effervescence dans les milieux culturels du canton suite aux menaces de réductions budgétaires. Les milieux de la scène indépendante et de la musique sont même descendus dans la rue avec leurs amis et partisans pour alerter le public et les autorités sur les menaces qui planent sur leurs activités.

Le rapport concernant la modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), n'a finalement pas été présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Une nouvelle réflexion a été entamée pour définir la politique culturelle de la prochaine législature. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a renouvelé pour la période 2006-2008 les conventions de partenariat et de collaboration entre la Compagnie du Passage, à Neuchâtel, et le TPR, à La Chaux-de-Fonds, ainsi que le renouvellement, pour la même période, du contrat de partenariat avec l'Opéra décentralisé pour l'organisation des Jardins musicaux de cette année.

Bien que les activités du Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique aient été suspendues à la fin de l'année 2004, les membres du comité de gestion se sont réunis afin de soumettre des propositions d'attribution sur les montants dévolus par l'Etat de Neuchâtel à l'encouragement du cinéma. Une

demi-douzaine de projets de réalisations ont été soutenus.

Au sein du Conservatoire neuchâtelois, l'année 2005 restera gravée dans les souvenirs. En effet, l'arrêt des travaux liés à la procédure d'accréditation des filières d'enseignement professionnel de la musique a suscité des réactions. Il a fallu, en outre, affronter la question de la succession du directeur du Conservatoire de musique de Neuchâtel.

Au service de la protection des monuments et des sites, de nombreux projets de restauration sont arrivés à leur terme. Il en va ainsi de la Collégiale de Valangin, de la première étape de la restauration et de la mise en valeur du Moulin de Beyerel, de la Maison blanche de Le Corbusier, de l'immeuble Grand-Rue 10 à Fleurier, de la Chapelle d'Enges, de la Tour des prisons à Neuchâtel et de la Loge maçonnique à La Chaux-de-Fonds. D'autres chantiers se poursuivent, les Bains de l'Evoles à Neuchâtel et le Château Divernois à Môtiers. A Engollon, les fouilles sont terminées et la restauration du Temple a débuté. Les compléments d'étude de la Villa romaine et du Château de Colombier vont déboucher sur une publication. Les experts se sont, quant à eux, penchés sur la restauration de la Collégiale de Neuchâtel. Le service a également participé à un grand nombre de publications et termine le recensement architectural hors zone à bâtir. Au Laténium, l'exposition « Amphore à la mer! » a connu un très beau succès. Le Musée a été le cadre de très nombreuses visites guidées. Il a également accueilli plusieurs colloques internationaux, renforçant ainsi son image et son attractivité en Suisse et à l'étranger. Au service des archives de l'Etat, les activités ont été notablement influencées par l'acquisition d'un outil de gestion informatique. La sélection du produit, puis la préparation à la migration ont constitué des enjeux importants pour le service. Les travaux d'aménagement du CNIP, à Couvet, se sont terminés au cours de l'année. L'accent a également été mis sur l'inventaire complet des archives Dubied. Un rapport complet d'un expert extérieur a confirmé que le service ne devait pas envisager un déménagement à moyen terme, les locaux du SAEN pouvant accueillir encore de nombreux documents au cours des prochaines années. Le service a également développé une politique de sensibilisation auprès des responsables communaux dans le domaine de la conservation de leurs archives.



